

Grisy-Suisnes





Gilbert Laborde
Adjoint chargé
de la Communication



Sophie Sowinski
Agent chargée
de la Communication



Chères Grisyssoiennes, chers Grisyssoiens,

Je suis très heureux de vous présenter cette édition estivale du bulletin municipal, car elle illustre encore une fois la vitalité de notre commune rurale.

Nous vous présentons dans ce bulletin l'opération de réhabilitation complète et d'agrandissement de l'école élémentaire « Champ Fleuri ». Comme je vous l'avais indiqué à l'occasion de la cérémonie des vœux le 13 janvier dernier, ces travaux sont devenus indispensables, car le bâtiment présente des fuites importantes au niveau de la toiture et des ouvertures extérieures. Les installations électriques et informatiques, de chauffage et d'évacuation ne sont plus adaptées. Ce projet intègre également la création d'une classe supplémentaire et d'une salle des maîtres pour prendre en compte l'accroissement du nombre d'élèves déjà constaté en maternelle et arrivant en élémentaire.

C'est un très gros chantier que nous lançons pour permettre de donner à nos enfants et à nos enseignants un bâtiment plus fonctionnel et plus agréable, mais aussi pour réhabiliter complètement ces locaux qui ont plus de quarante ans, très consommateurs en énergie. Le montant de l'opération est estimé à 2,4 Millions d'€uros et pourra être financé sur 2 ans (2024-2025) grâce à l'autofinancement, recettes d'investissement disponibles sur le budget communal, et aux subventions attendues de l'Etat, de la Région et du Département que nous avons sollicitées.

Le 7 mai dernier, nous avons inauguré la cabine de téléconsultation médicale qui a pu être installée grâce aux financements conjoints de la Région, du Département et de la Communauté de Commune. La commune de Grisy-Suisnes a mis à disposition les locaux de la salle Paule Trompeaux.

Je tiens à remercier nos partenaires, car cette cabine qui fonctionne depuis bientôt 6 mois est très précieuse pour notre commune, privée de médecin depuis plus de 10 ans, et avec une désertification qui touche maintenant les communes voisines. Je veux aussi remercier tout particulièrement Nadine Gavard qui a suivi pas à pas le dossier d'installation, mais aussi le bon fonctionnement de cette cabine dans notre commune.

Côté Finances, cette année encore, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière, car le Gouvernement a déjà revalorisé cette taxe de 3,9% (après une augmentation de 7,1% en 2023). Le Président de la République nous a accusés à tort de cette énorme augmentation qu'il a décidée sans concertation aucune, comme d'habitude.

A la lecture de cette édition, vous pourrez aussi constater que nous continuons à améliorer la sécurité dans notre commune (installation de radars pédagogiques, équipement en défibrillateurs) et à la rendre plus agréable à vivre (plantations, enfouissement des réseaux, ...).

Sur ce point, vous trouverez dans ce bulletin à la rubrique « Police municipale » quelques rappels concernant les obligations de chacun (horaires de jardinage, entretien des trottoirs, maîtrise de nos chiens, stationnement, ...) pour que nous puissions paisiblement vivre ensemble et profiter de la période estivale. Vous sollicitez très régulièrement notre policier municipal face à ces incivilités.

Vous pourrez enfin constater dans ce bulletin que l'activité associative, culturelle et festive est particulièrement intense, ce qui montre une forte dynamique communale, et je m'en réjouis tout particulièrement.

Je veux rendre hommage à Georges Provin, qui nous a quittés le 29 janvier dernier. C'était un historien infatigable, curieux et collectionneur de tout ce qui touchait à notre village. Il a apporté tout son savoir et de très nombreux objets au « Musée de la Rose ». Très connu et apprécié sur la commune, nous apportons notre soutien à Claudie, David et Cécile. J'ai de grandes pensées pour cet ami disparu.

Je termine cet édito en remerciant très sincèrement toutes celles et tous ceux qui, comme lui, s'investissent au quotidien pour faire vivre notre commune, et vous souhaite de très belles vacances.

Votre Maire Jean-Marc CHANUSSOT



MAIRIE DE GRISY-SUISNES

HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉ	9 h 15 à 12 h 00				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERMÉ	14 h 00 ACCUEIL 18 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Service urbanisme : en Mairie sans rendez-vous :

le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 et le jeudi de 9 h 15 à 12 h 00.

Prise de rendez-vous possible en dehors de ces plages horaires au 01.64.05.91.74

Par téléphone tous les matins (9 h 15 à 12 h 00) du lundi au vendredi au 01.64.05.91.74

CCAS : Tous les mardis de 14 h 00 à 16 h 00 sans rendez-vous

Mail Mairie : accueil@grisy-suisnes.fr - Tél. : 01.64.05.90.03 - Site internet : www.grisy-suisnes.fr

Page 3/5

- **Conseils municipaux**

Page 6

- **Police municipale**

Page 7

- **Brie des Rivières et Châteaux**

Page 8/9

- **Communication**

Page 10/12

- **Finances**

Page 13/14

- **Urbanisme**

Page 15/16

- **Voirie**

Page 17/19

- **Bâtiments - Travaux**

Page 20/23

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 24/27

- **Associations sportives**

Page 27/30

- **Associations culturelles**

Page 31/36

- **Culture**

Page 37/42

- **CCAS**

Page 43

- **Comité des fêtes**

Page 44/47

- **Infos diverses**

Page 47

- **Etat civil**

Page 48/49

- **Retour en images**

Page 50

- **Calendrier des manifestations**

Page 51

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

accueil@grisy-suisnes.fr

www.grisy-suisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Juin 2024

Création & conception : MO'VIBIEN

Impression : CIA GRAPHIC 58320 POULIGUES-LES-EAUX

404 816 712 RCS NEVERS



Elisa MONGEAU
Secrétaire Générale

CONSEIL MUNICIPAL 14 DECEMBRE 2023

Présents : 13

Mesdames Brinjean, Gavard, Beignet, Emarre, Langler

Messieurs Chanussot, Carton, Morel, Laborde, Caramelle, Camek, Cochet, Tanfin

Absent(es) excusé(es) : 4

Mme Apert Laetitia donne pouvoir à M. Tanfin

Mme Dos Santos donne pouvoir à M. Carton

Mme Girault donne pouvoir à M. Chanussot

Mme Ferreira donne pouvoir à Mme Langler

Absents : 2

Messieurs Mateos et Galpin

Mme Martine EMARRE a été désignée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

0 - Approbation du PV de séance du conseil du 19/09/2023

1 - Approbation du PV de séance du conseil du 14/11/2023

2 - Budget principal : DM n° 2

3 - Travaux d'éclairage public 2024

4 - Création de zones d'accélération des énergies renouvelables

5 - Location de la salle Madame Hégot

6 - Acquisition des parcelles de M. Guillemain

7 - Instauration barème astreinte financière

8 - Questions diverses

Séance ouverte à 18 h 35

Monsieur le Maire annonce le quorum et les pouvoirs.

La secrétaire de séance désignée est Martine Emarre

Le PV de séance du 19 septembre 2023 a été approuvé

Le PV de séance du 14 novembre 2023 a été approuvé

BUDGET PRINCIPAL :

ABSENCE DE PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2023 de la commune de GRISY-SUISNES, à l'unanimité, par délibération n°23-2023 en date du 11/04/2023.

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du budget

Chaque ajout non inscrit lors de la préparation budgétaire sera pris en charge par décision modificative.

À la demande du trésorier il convient d'ouvrir le chapitre 10 en dépenses d'investissement pour annuler un titre erronément établi sur exercice antérieur.

À la demande de la préfecture, le chapitre 024 (produits des cessions immobilières) doit être diminué, devant correspondre aux cessions réelles réalisés et délibérés en cours d'année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°23-2023 en date du 11/04/2023, portant sur le vote du budget primitif 2023 ;

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	I	10	10116	OPFI	Taxe aménagement	25 000,00 €
D	I	10	10251	OPFI	Mandant annulant titres sur exercice antérieur	25 000,00 €

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	I	024	024	OPFI	Produits de cession immobilières	- 2 370,00 €
D	I	23	2313	OPNI	Constructions en cours	- 2 370,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder aux changements comme ci-dessus sur le budget principal 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2024

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public concernant 49 points lumineux en LED ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 38.000 € HT et 45.600 € TTC ;

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS) ;

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de lumineux

sur le réseau d'éclairage public secteur HEGOT.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

CRÉATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 et l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes a souhaité se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque, énergie renouvelable qui semble la moins créatrice d'externalités négatives ;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de protéger la qualité de vie des Grisyssoliens et la qualité des paysages, il convient de ne pas multiplier les installations de manière anarchique ;

CONSIDÉRANT que les Parcelles de Grisy-Suisnes : C 0572, C 0571,

C 0795, C 0806, ZK 0084, B 1420, B 0982 ;

CONSIDÉRANT la carte annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

D'APPROUVER la liste des parcelles au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

D'INDIQUER que le dossier avec cartographie sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune pour concertation.

LOCATION DE LA SALLE MME HEGOT

VU la délibération n° 08/2023 du 7 mars 2023 fixant les conditions de location de la salle Mme HEGOT ;

CONSIDÉRANT que la location de salle Madame HEGOT à un tarif attractif est très appréciée des habitants de la commune, mais qu'elle est située dans une zone habitée ;

CONSIDÉRANT que son utilisation a entraîné à plusieurs reprises des nuisances nocturnes pour les riverains et nécessité l'intervention des services de Gendarmerie ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit garantir la tranquillité nocturne des voisins de la salle en s'assurant du respect des consignes contenues dans le

contrat de location en matière de tranquillité nocturne des voisins ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'instaurer une caution « nuisances sonores » d'un montant de 350,00 euros qui sera retenue en cas de nuisances sonores dûment constatées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les modalités de caution comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

CAUTION	
ADMINISTRE DE GRISY-SUISNES	1 000,00 € pour dégradation de la salle et/ou équipements,
ASSOCIATION DE GRISY-SUISNES	perte des clés et/ou badge d'accès, ménage non-fait ou insuffisant
A GENT DE GRISY-SUISNES	et nuisances sonores dûment constatées.

Si aucun dommage ou nuisances sonores n'est constaté, cette caution sera restituée.

Dans le cas contraire, cette caution ne sera restituée qu'après paiement par le loueur d'une somme forfaitaire de :

- 100 euros pour la perte de la télécommande du portail
- 50 euros pour la perte de la clé de la salle
- 50 euros pour la perte de clé du local poubelle
- 100 euros pour la réalisation du ménage.
- 350 euros pour toute nuisance sonore dûment constatée

Pour toutes les autres dépenses engagées par la commune à la suite de dégradation de la salle et des équipements, le loueur devra s'acquitter du montant des factures payées par la commune, avant restitution de la caution.

Le recouvrement des sommes dues sera effectué par la Direction Départementales des Finances Publiques de Seine-et-Marne au vu du titre de recettes émis par le Maire de Grisy-Suisnes.

ACQUISITION DES PARCELLES

D 693-694-695-696-697-698

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grisy-Suisnes ;

VU le courrier de Monsieur Guillemain en date du 16 octobre 2023, informant la commune de la vente des parcelles D 693-694-695-696-697-698, d'une superficie totale de 3 343 m².

CONSIDÉRANT que les parcelles sont situées en zone N du PLU, Espaces Boisés Classés (EBC) du PLU et Espaces Naturels Sensibles (ENS) du PLU

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de protéger et conserver les espaces naturels ;
CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur de ces parcelles, pour éviter tout défrichement par de futurs acquéreurs ;

Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle au prix de 2 euros le m², soit un total de 6 686 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle au prix de 6 686 euros ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précipité ;

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées

D693 - 694 - 695 - 696 - 697 - 698 appartenant à Monsieur GUILLEMIN ;

S'ENGAGE à assurer l'entretien des terrains ;

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions.

INSTAURATION D'UN BAREME RELATIF A LA MISE EN OEUVRE DE L'ASTREINTE PREVUE A L'ARTICLE L481-1 DU CODE DE L'URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le barème proposé ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la commune d'agir plus rapidement face aux situations de constructions irrégulières ou non conformes aux autorisations délivrées ;

CONSIDÉRANT le nombre important de travaux effectués ne respectant pas les règles d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune que les pétitionnaires respectent les dispositions d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de lutter contre les constructions illégales en zone naturelle ;

CONSIDÉRANT le barème relatif à la mise en œuvre de l'astreinte prévue à l'article L481-1 du code de l'urbanisme présenté à l'annexe 1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à instaurer sur le territoire de la commune un barème relatif à la mise en œuvre de l'astreinte par l'article L481-1 du code de l'urbanisme en cas d'infraction à ce même code ;

AUTORISE Monsieur le Maire à recouvrer les sommes dues par les auteurs des infractions ;

INDIQUE que les recettes liées seront inscrites aux budgets des exercices correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs ou financiers et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Virginie Brinjean confirme que la collecte des déchets verts sera prolongée jusqu'en 2024. Monsieur le Maire demande à ce que cette information soit communiquée à la population dès réception de sa validation officielle. Il souhaite également que le SIETOM soit sollicité afin qu'il communique à ce sujet.

Christelle Langler fait part aux membres du conseil municipal de l'incident survenu le 2 décembre dernier, où son véhicule et celui de son voisin ont été incendiés. Malheureusement, le feu s'est propagé et a endommagé sa toiture ainsi que la chaussée.

Le jour même, soit le dimanche, le responsable du service technique et un agent ont été dépêchés sur place pour nettoyer la chaussée.

Christelle Langler, touchée par la réactivité des agents, demande qu'ils reçoivent ses félicitations et remerciements.

Julien Camek demande si un bilan a été effectué avec les différents référents de quartiers. Monsieur Carton répond négativement, et prend note pour un prochain conseil.

Christelle Beignet a eu des demandes de parents concernant la température des vestiaires du dojo précisant qu'il fait froid. Monsieur le Maire affirme qu'aucune information n'est arrivée en mairie concernant cette demande. Monsieur Morel voit avec les services techniques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 38.

CONSEIL MUNICIPAL 8 JANVIER 2024

Présents : 15

Mesdames Brinjean, Gavard, Beignet, Emarre, Langler, Ferreira, Girault
Messieurs Chanussot, Carton, Morel, Laborde, Caramelle, Camek, Cochet, Tanfin

Absent(es) excusé(es) : 3

Mme Apert Laetitia donne pouvoir à M. Tanfin

Mme Dos Santos donne pouvoir à M. Carton

M. Mateos donne pouvoir à M. Morel

Absents : 1

M. Galpin

Mme Martine EMARRE a été désignée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

0 - Approbation du PV de séance du conseil du 14/12/2023

1 - Convention de dons de denrées alimentaires

2 - Réhabilitation école élémentaire : demande de subvention

3 - Questions diverses

Séance ouverte à 18 h 36.

Monsieur le Maire annonce le quorum et les pouvoirs.

La secrétaire de séance désignée est Martine Emarre

Le PV de séance du 14 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité

CONVENTION DE DONNS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'ordonnance n° 2019-1069 du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et son décret d'application ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté conduit plus de 5,5 millions de personnes à avoir recours à l'aide alimentaire dispensée sur l'ensemble du territoire par les associations et les institutions ;

CONSIDÉRANT les actions de soutien alimentaire mises en œuvre par l'épicerie sociale dite « La Boutique » constituent un levier d'inclusion sociale des personnes aidées ;

CONSIDÉRANT que le service municipal de restauration de la mairie de Grisy-Suisnes réceptionne en liaison froide en moyenne 250 repas chaque jour et que les restes de denrées non servis sont stockés dans l'enceinte du restaurant scolaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'apporter son aide à l'épicerie sociale dite « La Boutique » en organisant un partenariat avec cette dernière ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de dons de denrées alimentaires ;

EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « CHAMP FLEURI »

Demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L2121-29

VU les mesures adoptées par l'Etat dans la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, en matière d'investissement public local

VU les modalités d'attribution des subventions spécifiques à la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux. (DETR) ou à la Dotation de Soutien à l'Investissement local, mentionnées dans la circulaire préfectorale du 24 octobre 2023.

VU le projet initié par la collectivité, visant à créer une classe et à réhabiliter l'école élémentaire « Champ Fleuri ».

VU le plan de financement tenant compte des subventions potentielles dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) qui dépend du Département.

VU la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que cette opération s'inscrit dans le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du PLU approuvé le 10 décembre 2019.

CONSIDÉRANT la volonté municipale de s'inscrire dans la transition énergétique et le développement durable, en répondant à la Réglementation Environnementale 2020 qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'accueillir la population scolaire dans des conditions meilleures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'évolution de la population avec une incidence directe sur l'augmentation de la population scolaire.

PREND ACTE de la nécessité de créer une classe supplémentaire à l'école élémentaire «Champ fleuri»

PREND ACTE de la nécessité de procéder à la réhabilitation de l'équipement qui présente

aujourd'hui des fuites importantes tant au niveau de la couverture que des menuiseries extérieures ainsi que des non-conformités des installations électriques et de chauffage.

APPROUVE le projet d'investissement correspondant

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, pour « toutes subventions » s'inscrivant dans le cadre de la DETR/DSIL 2024.

ARRÊTE les modalités de financement suivant :

- Montant des travaux extension et réhabilitation : 2.000.000 € HT
- Subvention Etat - DETR ou DSIL 2024 : 800.000 € HT
- Subvention Région - (Contrat d'Aménagement Régional CAR) : 500.000 € HT
- Subvention Département - (Fonds d'Aménagement Communal-FAC) : 300.000 € HT
- Part communale : 400.000 € HT
- taux de subvention : 80 %

S'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier de demande d'aide financière ne soit déclaré complet et ait reçu un avis favorable de l'Etat.

DIT que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au BP 2024, au chapitre 21.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur Morel a exposé tous les soucis rencontrés à l'école élémentaire et précise que l'école date de 1983 et qu'il y a beaucoup de fuites et multiples réparations à prévoir.

L'assemblée a posé la question de savoir s'il n'était pas préférable de démolir et de reconstruire l'école, mais Monsieur Morel précise que l'ossature et la charpente sont robustes.

Une réhabilitation complète est nécessaire.

La durée de la réhabilitation devrait durer un an à partir du moment où l'on reçoit les réponses des demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à une réunion au SIETOM, Virginie Brinjean informe l'assemblée que, depuis le 1er janvier, les collectivités doivent se conformer au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020 en mettant en place la collecte des biodéchets. Cependant, les communes ne sont pas encore prêtes. Un agent du SIETOM propose que la ville de Grisy-Suisnes soit désignée comme « ville test ». Cet agent viendra lors d'un prochain conseil pour nous fournir plus d'informations à ce sujet.

Madame Brinjean soulève un point concernant les impôts fonciers, notant que l'augmentation de cet impôt annoncée par le gouvernement est enregistrée sous la rubrique « commune » alors qu'il s'agit en réalité d'une augmentation de l'Etat. (Voir avec l'AMF 77).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 25.



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Benoît Ducatillon
Policier municipal



POLICE MUNICIPALE

Tél. 01 64 88 47 41 - 06 72 63 18 21 - police@grisy-suisnes.fr

**L'été arrive enfin après une interminable période de grisaille et de pluie !
C'est le moment de se lancer dans le bricolage et le jardinage.**



Quelques rappels pour profiter sereinement de nos jardins durant la période estivale.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Arrêté municipal N°20/2012 du 19 octobre 2012.

Arrêté préfectoral N°19ARS415E du 23 septembre 2019.

Le non-respect de ces horaires peut être sanctionné conformément aux lois en vigueur. En effet, en journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.

Les brûlages sont interdits (Arrêté municipal N°22/2012 du 19 octobre 2012). En effet, cette pratique génère des troubles de voisinage (odeurs, fumées), des risques d'incendie et contribue à la dégradation de la qualité de l'air. D'autres solutions existent : compostage, broyage, paillage, collecte ou déchèterie. Vous encourez une amende forfaitaire de 135,00 €.

Quelques rappels aussi pour que chacun puisse profiter pleinement de la tranquillité de notre paisible village.

Les pieds de murs doivent être nettoyés. En effet, l'entretien des trottoirs incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de désherber les trottoirs par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi.

Les services techniques communaux ne peuvent intervenir au pied des façades des immeubles qui sont privées.

Les encombrants doivent être déposés au plus tôt la veille au soir ou le jour du ramassage (3^{ème} vendredi du mois).

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants. Les propriétaires d'animaux doivent veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation. Vous encourez une amende forfaitaire de 135,00 €.

Les aboiements intempestifs des chiens, de jour comme de nuit, peuvent constituer une nuisance sonore portant atteinte à la tranquillité du voisinage. Ils peuvent être sanctionnés d'une amende forfaitaire de 68 € (articles R1334-31 et R.1337-7 du Code de la santé Publique).

Les stationnements abusifs : le stationnement d'un véhicule sur la voie publique devient abusif au-delà de 7 jours consécutifs au même emplacement. Cette infraction est prévue et réprimée par l'article R 417-12 du code de la route (amende de 35,00 € et mise en fourrière possible).



**TRAVAUX PUBLICS
VOIRIE
ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENT URBAIN**

24 rue Raoul Dautry
77340 Pontault-Combault
Tél : 01 60 29 42 72
Mail : tp2000@tp-2000.fr
www.tp-2000.fr



Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous
Sandrine DELHOMME

06 73 18 98 71
Consultations sur RV

Cabinet privé
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

HYPNOSE - SOPHROLOGIE
Certificat Professionnel Inscrit au RNCP
Certifiée Maître Praticienne en Hypnose

www.centre-hypnose-brie-77.com
www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com



INAUGURATION CABINE DE TELECONSULTATION MEDICALE

7 mai 2024 • Grisy-Suisnes



La cabine de téléconsultation médicale installée à Grisy-Suisnes a été inaugurée le 7 mai dernier,

*en présence de **Jean-Marc Chanussot**, maire de Grisy-Suisnes et conseiller départemental, **Christion Poteau**, Président de la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC), **Daisy Luczak**, Vice-présidente du Conseil départemental en charge des Finances, des Ressources Humaines et de la Commande publique, **Anne Gbiorczyk**, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale, **Sébastien Dromigny**, Conseiller régional délégué aux produits en Île-de-France, **Patricia Torcol**, Vice-présidente à la CCBRC en charge des affaires sociales, **Valérie Cossutta**, Présidente du groupe H4D.*

Cette inauguration illustre l'engagement du Département, de la Région, de la CCBRC et de la commune de Grisy-Suisnes qui agissent ensemble pour répondre de manière concrète aux difficultés auxquelles doivent faire face les habitants depuis plusieurs années en matière d'accès aux soins.

En effet, l'installation de la cabine de téléconsultation médicale est financée par le Département (achat de la cabine), la Région (Petits équipements et matériels de fonctionnement) et la CCBRC (Personnel, location, maintenance et frais de fonctionnement). De son côté la commune de Grisy-Suisnes met à la disposition les locaux pour l'accueillir sans contrepartie financière.



Notre commune a été retenue pour installer cet équipement grâce à la solidité du dossier présenté dans le cadre de l'appel à projet lancé par la CCBRC. Elle remplissait toutes les conditions pour bénéficier de cet équipement (absence de médecin depuis plus de 10 ans avec une population en augmentation). Elle proposait également des conditions matérielles très satisfaisantes (local dédié, équipement informatique, parking...) et, en la personne de Nadine Gavard, Adjointe au Maire, un relais local essentiel pour assurer l'installation et le fonctionnement.

Cette cabine est un lieu de confiance entièrement insonorisé, garantissant un espace de confidentialité pour le patient et offrant une solution pour obtenir un rendez-vous plus rapidement, en visioconférence, avec un médecin.

Elle constitue un service innovant, équipé d'un matériel de haute qualité constitué d'un fauteuil et d'une quinzaine d'instruments, notamment des capteurs pour le poids et la taille, un saturomètre, un brassard de tension, un stéthoscope ou encore une caméra (avec un retour vidéo dans la cabine) pour ausculter les oreilles ou la gorge.

Elle vous ouvre ses portes dans la salle Paule Trompeaux - Cour arrière de la Mairie - rue Madame Hegot les lundi, mardi et vendredi.

Les créneaux de visites vont s'élargir au fur et mesure de la montée des besoins et des demandes de rendez-vous et il devrait bientôt être possible de réserver les créneaux de consultation sur doctolib.

Pour en savoir plus : <https://urlz.fr/pnCl>
Pour prendre RDV : [jetrouveunmedecin.fr](https://www.jetrouveunmedecin.fr)



Gilbert Laborde
Adjoint chargé
de la Communication



Sophie Sowinski
Agent chargée
de la Communication



Cérémonie de baptême de la Salle Paule TROMPEAUX Samedi 2 mars 2024

**Le samedi 2 mars à 11 h 00,
l'une des anciennes classes de l'école communale,
qui accueille désormais la cabine de téléconsultation médicale
et l'Épicerie solidaire,
a été baptisée « Salle Paule Trompeaux ».**



Cette sympathique cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux membres de sa famille, d'anciens élèves de l'école communale, d'élus et d'enseignants.

*Elle a permis de rendre hommage à **Paule Trompeaux** qui a exercé les fonctions d'institutrice et de directrice dans cette école de 1947 à 1961 et, plus largement, à tous les enseignants qui s'investissaient sans compter pour éduquer les enfants, mais aussi pour participer à l'animation du village.*

Elle a aussi permis de rappeler que les bâtiments occupés par les services municipaux ont accueilli pendant de très nombreuses années les classes de l'école communale et les logements de fonctions des enseignants.



Paule Trompeaux enseignait dans ce qui est devenu aujourd'hui la salle du Conseil municipal et elle avait directement accès à son logement de fonction situé au premier étage de la Mairie qui accueille les services administratifs.

Elle était très attachée à notre village. Elle était revenue s'y installer en 1989 avec son époux après avoir pris sa retraite et elle était une fidèle du Club du troisième âge où elle pratiquait assidument le scrabble.

Elle est restée dans notre village jusqu'à son départ en maison de retraite en 2013 à l'âge de 97 ans.

*Paule TROMPEAUX est décédée en 2017 à l'âge 102 ans,
ce qui témoigne d'une exceptionnelle longévité.*

*Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés à préparer cette cérémonie et tout particulièrement Annie Dewachter,
la fille de Paule Trompeaux.*



Elles rejoignent notre équipe

Caroline Hopp

Finances

Après trois années dans un cabinet d'expertise comptable, j'ai effectué 25 années en tant qu'intérimaire dans les services comptables de différentes entreprises du secteur privé. Pour compléter ma formation comptable, j'ai obtenu un diplôme d'Etat en Gestion de Paie par le biais d'une formation en 2022. En recherche d'un emploi stable, j'ai postulé pour le poste offert par la mairie de Grisy-Suisnes.

Pour assurer le paiement des dépenses et la tenue de la comptabilité, j'ai dû m'adapter au fonctionnement et aux outils de la comptabilité publique qui sont sensiblement différents de ceux du privé.



Dès mon arrivée, j'ai également participé à la préparation du budget.

Cette entrée en matière a été très dense et très enrichissante, mais elle m'a permis d'être très rapidement intégrée dans l'équipe de la mairie.

Sabrina LIEDOT

Secrétaire du Maire - CCAS - Culture Moyens généraux - Elections

Après avoir suivi une formation sanitaire et sociale, j'ai travaillé dans le secteur périscolaire pendant 6 ans avant de rejoindre une grande entreprise nationale du secteur automobile pour exercer des fonctions de secrétariat.

Après l'arrivée de mon deuxième enfant, j'ai souhaité réorienter ma vie professionnelle vers un secteur plus en rapport avec mes aspirations et mes compétences.

Le poste proposé par la mairie de Grisy-Suisnes correspondait parfaitement à mes attentes, car il offrait des activités sociales et des activités de secrétariat.

Je suis très heureuse de contribuer au fonctionnement administratif de la mairie, mais également d'apporter mon soutien aux grisyssois et de participer à l'organisation des nombreuses activités et moments conviviaux proposés par le CCAS et la Culture.



Depuis plusieurs années, la Mairie a souscrit un abonnement à l'application Panneau Pocket afin de vous informer et de vous alerter en temps réel.

**Vous êtes déjà plus de 600 à utiliser cette application entièrement gratuite !
Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'hésitez pas à la télécharger.**

 **L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET**
Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **vos collectivité** ou **le code postal** et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !





Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Caroline Hopp
Agent chargée
des finances

Lors du Conseil municipal du 4 avril 2024, Monsieur le Maire a soumis au vote du Conseil municipal le compte de gestion et l'affectation des résultats de l'exercice 2023, la fixation des taux de la fiscalité directe locale et le budget primitif 2024.

Les principaux éléments sont repris ci-dessous.

RESULTATS DE L'ANNÉE 2023

Pour le fonctionnement, l'année 2023 fait apparaître un excédent de clôture de 665 439,34 € qui a été affecté au budget d'investissement 2024.

Pour l'investissement, l'année 2023 s'achève avec un excédent de clôture de 2 206 303,76 € (816 784,19 € au titre de 2023 + 1 389 519,57€ au titre des années antérieures) qui a également été affecté au budget d'investissement 2024.

			Résultat 2023	Excédent de clôture 2023
FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 377 771,88	+ 665 439,34	+ 665 439,34
	Recettes	3 033 151,22		
INVESTISSEMENT	Dépenses	884 816,18	+ 816 784,19	+ 2 206 303,76
	Recettes	1 701 600,37		

BUDGET PRIMITIF 2024

FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE

Chaque année, les communes doivent fixer les taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Pour prendre en compte l'inflation, le Gouvernement avait décidé en 2023 de revaloriser de 7,1 % les valeurs locatives qui servent de base de calcul à la Taxe foncière. Il a décidé pour 2024 de procéder à une nouvelle revalorisation de 3,9 % qui entrainera mécaniquement une augmentation de la taxe foncière.

Dans ces conditions, le Conseil municipal a décidé, comme l'année dernière, de maintenir les taux des taxes foncières qui n'ont augmenté qu'une fois depuis 2020 (+1,75 % en 2022).

Taxes directes locales	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	38,27 %	38,27 %	40,02 %	40,02 %	40,02 %
Taxe foncière (non bâti)	55,79 %	55,79 %	57,54 %	57,54 %	57,54 %

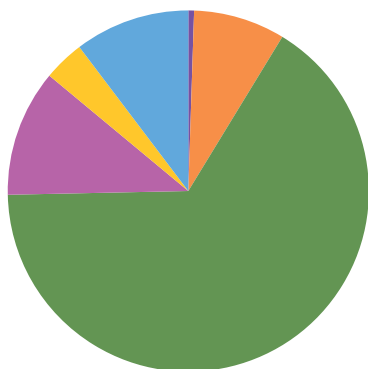
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Le montant du budget de fonctionnement 2024 évolue très peu par rapport à l'année précédente.

Les recettes sont stables avec des dotations de l'Etat et des recettes fiscales quasiment gelées et les dépenses, notamment les charges de personnel, restent maîtrisées.

RECETTES :

Répartition des recettes de fonctionnement par nature

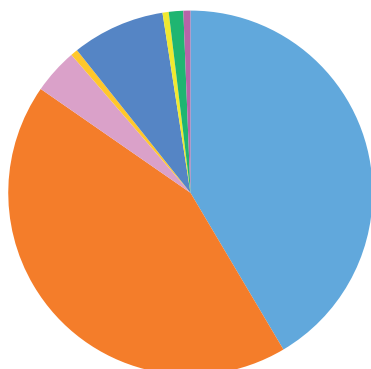


Remboursement assurance personnel	14 000,00 €
Prestations de services	224 000,00 €
Impôts directs	1 800 000,00 €
Autres impôts et taxes	310 000,00 €
Loyers immeubles	100 000,00 €
Dotation de l'Etat	281 400,00 €
TOTAL	2 729 400,00 €

■ Remboursement ass personnel	■ Prestations de services
■ Impôts directs	■ Autres impôts et taxes
■ Loyers immeubles	■ Dotation de l'Etat

DEPENSES :

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature



Dépenses courantes	1 132 122,00 €
Charges de personnel	1 178 297,00 €
Charges de gestion courante	109 681,00 €
Intérêt des emprunts	17 300,00 €
Energies	225 000,00 €
Dotations aux amortissements	15 000,00 €
Subventions aux associations	35 000,00 €
Subvention au CCAS	17 000,00 €
TOTAL	2 729 400,00 €

■ Dépenses courantes	■ Charges de personnel
■ Charges de gestion courante	■ Intérêt des emprunts
■ Energies	■ Dotations aux amortissements
■ Subventions aux associations	■ Subvention au CCAS

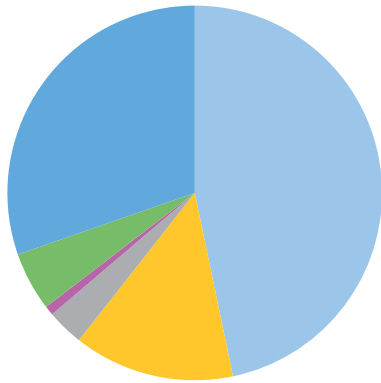
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

Le budget d'investissement est en augmentation sensible, car il intègre les travaux de réhabilitation de l'école Champ Fleury. Une autorisation de programme de 2 400 000 euros a été votée lors du Conseil municipal du 4 avril 2024 pour permettre l'étalement des dépenses sur les années 2024 (1 000 000 euros) et 2025 (1 400 000 euros).

Nos recettes nous permettent d'envisager cet investissement sans emprunter grâce aux excédents de clôture constatés en 2023 (664 439,34 € en fonctionnement et 2 206 303,76 € en investissement) et au montant des subventions attendues de l'Etat, de la Région et du Département pour cette opération.

RECETTES :

Répartition des recettes d'investissement par nature

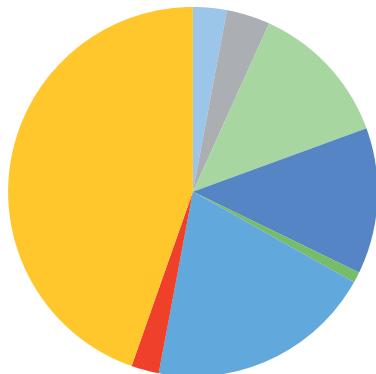


Report investissement années antérieures	2 206 303,76 €
Excédent fonctionnement 2023	655 439,34 €
Cessions immobilisations	150 000,00 €
Ecritures d'immobilisation	38 000,00 €
Taxes sur investissements	240 000,00 €
Subventions d'investissement	1 432 204,51 €
TOTAL	4 721 947,61 €

Report investissement années antérieures	Excédent fonctionnement 2023
Cessions immobilisations	Ecritures d'immobilisation
Taxes sur investissements	Subventions d'investissement

DEPENSES :

Répartition des dépenses d'investissement par nature



Remboursement des emprunts	139 500,00 €
Réseaux	180 030,54 €
Travaux bâtiments communaux	597 744,20 €
Achat de terrains	603 393,05 €
Cimetière	44 307,00 €
Aménagements de voiries	936 032,75 €
Mobilier et informatique écoles et mairie	114 174,07 €
Constructions en cours	2 106 766,00 €
TOTAL	4 721 947,61 €

Remboursement des emprunts	Réseaux
Travaux bâtiments communaux	Achat de terrains
Cimetière	Aménagements de voiries
Mobilier et informatique écoles et mairie	Constructions en cours



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Laura Duché
Agent chargée
de l'urbanisme

INAUGURATION DU DOMAINE DE LA GRANGE-LE-ROI

Le mardi 23 janvier 2024, une cérémonie officielle a marqué la fin de la réhabilitation de la partie du domaine de la Grange-le-Roy située sur la commune de Grisy-Suisnes (25 hectares sur les 45 hectares du domaine) sous la présidence du Préfet de Seine-et-Marne, Pierre ORY.

Cette cérémonie a permis de souligner tout le travail accompli par la SAFER qui est devenue propriétaire du domaine en 2012 alors qu'il était particulièrement dégradé à la suite de projets d'aménagement inachevés et qu'il avait subi des dépôts de matériaux pollués. La SAFER a accompli un travail considérable pour préparer ce projet et le réaliser, tant au niveau administratif qu'au niveau technique, avec le soutien financier des services de l'Etat (Finances-Agriculture) de la Région et du Département.



Au final, il aura fallu plus de 10 ans pour concrétiser ce chantier particulièrement ambitieux au niveau environnemental et, après 30 ans de déshérence, ce domaine va retrouver sa vocation agricole et naturelle.

La restauration de la fertilité du sol permettra d'accueillir des élevages ovins sur une surface de 17 hectares.

Le reste du domaine, environ 8 hectares, est occupé par des zones boisées (plus de 5000 érables, chênes et charmes), des glacis et talus herbacés, des zones humides (9 mares) et des refuges pour les animaux (reptiles, chauves-souris).

Le domaine fera l'objet d'un suivi écologique durant 30 ans.

Le projet de réhabilitation de la partie du domaine située sur la commune de Coubert est en cours d'étude avec les mêmes objectifs : confiner les pollutions préexistantes et redonner une vocation agricole et naturelle au site.



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52

PERMIS DE CONSTRUIRE

Numéro	Adresse terrain	Type de travaux
PC0772171400011M01	6, rue Eugène Brisson	Clôture
PD0772172400001	7 Rue Madame Hégot	Démolition de clôture et d'un bâtiment existant
PC0772171600024M01	4 Rue Robert Miton	Pose de fenêtre de toit et création d'une pièce
PC0772172300029M01	12 T RUE DES BOIS	Modification de façade
PC0772172300027M01	15 rue du Général de Gaulle	Modification de la parcelle
PC0772172000014M03	15 Rue des Orchidées	Clôture
PC0772172100025M01	7 rue de Villemain	Agrandissement du garage
PC0772172300029	12Ter rue des Bois	Construction d'une maison individuelle
PC0772172300016T01	Rue du Général de Gaulle	Transfert
PC0772172100011T02	22 rue de Verdun	Transfert
PC0772171400018M04	2 rue Eugène Brisson	Modification de la façade et stationnement
PC0772172300028	6 allée des Noisetiers	Construction d'une micro-crèche

DECLARATIONS PRÉALABLES

Numéro	Adresse terrain	Description des travaux
DP0772172400026	29 avenue du Maréchal Joffre	Création d'une piscine
DP0772172400024	1 Route Nationale 19	Division
DP0772172400023	14 rue des Bois	Division
DP0772172400022	36 Rue de la Liberation	Clôture
DP0772172400021	1bis Allée des Marronniers	Installation de panneaux photovoltaïques
DP0772172400020	27 rue Sadi Carnot	Rénovation toiture
DP0772172400019	Route Départementale 319	Division
DP0772172400018	5 Rue du Général de Gaulle	Installation de panneaux photovoltaïques
DP0772172400017	2 Résidence du Parc	Isolation thermique par l'extérieur
DP0772172400016	6 Ruelle de Cherelles	Construction d'un sas d'entrée
DP0772172400014	Le Clos Millet	Division
DP0772172400012	8 rue Arthur Chaussy	Installation d'une pompe à chaleur
DP0772172400009	12 rue de la Gare	Clôture
DP0772172400011	39 rue des Vignes	Clôture
DP0772172400008	Impasse de la Gare	Division
DP0772172400007	1 rue de Verdun	Création d'un box
DP0772172400006	2 rue Christophe Cochet	Installation de panneaux photovoltaïques
DP0772172400004	7 rue Valoise	Aménagement des combles et création de fenêtres de toit
DP0772172400003	Rue de Melun	Installation de panneaux photovoltaïques
DP0772172400002	36 Rue de Verdun	Rénovation abri de jardin
DP0772172400001	25 Avenue du Maréchal Joffre	Modification de façade
DP0772172300084	rue Charles Massin	Division
DP0772172300082	5 avenue des Tilleuls	Isolation thermique par l'extérieur
DP0772172300081	16 rue de la Libération	Installation de panneaux photovoltaïques
DP0772172300080	4 allée des Marronniers	Clôture
DP0772172300079	17 Rue de Villemain	Clôture
DP0772172300078	8 rue de Melun	Installation de panneaux photovoltaïques
DP0772172300077	23bis Rue du Maréchal Galliéni	Construction d'un garage + carport



Philippe Carton
Adjoint chargé
de la voirie



Eric Conchon
Responsable
Service Technique



AVANT



APRÈS

Création d'un trottoir et remise en état de la route de Meillant



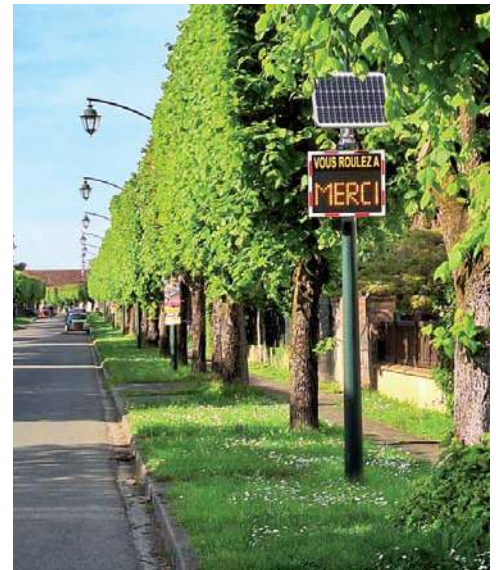
AVANT



APRÈS

Remise en état
du banc
du Clos des Roses

Installations
de radars pédagogiques
rue du Maréchal Gallieni
et avenue du Maréchal Joffre
pour améliorer la sécurité



AVANT



APRÈS

Reconstitution de la haie de troènes rue des Vignes

Voirie

Remplacement
de deux tilleuls
sur l'avenue
du Maréchal Joffre



AVANT

Plantation d'un massif composé d'arbres
et d'arbustes chemin de l'Ormeau



APRÈS

ERA Bel'Immo Votre partenaire immobilier
à Grisy-Suisnes et ses environs



ERA BEL'IMMO
190, rue du Général Leclerc
77170 BRIE-COMTE-ROBERT
01 64 05 40 00
06 78 09 47 72
belimmo@erafrance.com
www.erabelimmo.com

Valérie MUNOZ
DIRECTRICE



ACHATS - VENTES - LOCATIONS



René Morel
Adjoint
chargé des bâtiments



Eric Conchon
Responsable
Service Technique



DEFIBRILLATEURS

La commune de GRISY SUISNES est équipée à ce jour de 8 défibrillateurs (DAE), implantés comme suit :

- 1 à Cordon à l'angle des rues de l'Yerres et des Vignes ;
- 1 à Suisnes, rue de Melun ;
- 1 sur la salle Madame Hégot dans la cour de la mairie ;
- 1 sur le bâtiment de la mairie, côté place ;
- 1 dans le square de l'école élémentaire CHAMP FLEURI ;
- 1 dans le gymnase ;
- 1 dans l'école CHAMP FLEURI ;
- 1 dans l'école LA RUCHE.

Afin de localiser le plus rapidement possible le défibrillateur le plus proche, vous pouvez télécharger sur votre téléphone l'une des applications gratuite existante.

A savoir également que le CCAS organise chaque année une formation gratuite aux gestes qui sauvent (PSC1).

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La première tranche de suppression des fils électriques et téléphoniques aériens de la rue Valoise, débutée en 2023, est enfin achevée.

La deuxième tranche de travaux d'enfouissement de cette rue est programmée courant second semestre 2024.



AVANT

Pose d'une faïence au sol dans les WC du gymnase



APRÈS

VOTRE SERVICE DE TAXI À GRISY-SUISNES
DEPUIS 2018

TAXI JET



Mobile : 07 87 74 07 66
taxijet77@gmail.com

Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.

FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE GROS OEUVRE

- OSSATURE - ISOLATION - PLAQUE DE PLÂTRE - BOIS - PANNEAUX
- ASSAINISSEMENT - ETANCHÉITÉ - AGRÉGAT - ARMATURE
- OUTILLAGE - FIXATION - QUINCAILLERIE - PROTECTION

LIVRAISON SOUS 48 HEURES SUR CHANTIER

VENTE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI : 7H - 12H / 13H30 - 17H30
SAMEDI : 7H30 - 13H

 : @grisymateriaux77
 : grisymateriaux
 : grisymateriaux@orange.fr

 GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

12 rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes
tél. 09 66 84 93 38
Portable : 06 33 49 67 31



Réhabilitation et extension École Élémentaire CHAMP FLEURI

Cette école construite au début des années 1980, a vu une première extension dans les années 1990 et une deuxième en 2006.

A ce jour elle présente un état de vétusté auquel la commune doit remédier dès l'année scolaire 2024/2025. Son état nécessite une réhabilitation complète aussi bien au niveau de la toiture, que des murs extérieurs, des huisseries, de l'isolation, des réseaux électriques, des sanitaires... et d'un agrandissement.

Il est impératif d'engager ces travaux dès l'année scolaire prochaine.



L'ensemble des travaux porteront sur :

- La toiture : suppression des verrières avec création d'une isolation et d'une étanchéité de l'ensemble de la surface ;
- Les murs extérieurs : doublage pour une meilleure isolation thermique et phonique ;
- Les huisseries extérieures : changement complet de l'ensemble ;
- Les réseaux électriques : mise aux normes des circuits et changement des éclairages par des lampes LED plus économiques, de meilleurs qualité et éclairément ;
- Les classes dites « cathédrales » (classes couvertes de verrières en pointes) : mise en place de faux plafonds ;
- La création d'une ventilation selon les normes actuelles ;
- La reprise des sanitaires ;
- La salle commune : suppression de l'estrade dans afin d'optimiser la surface et la sécurité ;
- Les créations d'une nouvelle classe, d'une salle des maitres, et d'un nouveau bureau de direction ;
- L'ouverture d'une porte d'accès par le hall à la cour côté préau ;
- La construction d'un local pour aménagement de toilettes extérieures accessibles par le préau ;
- La cour : réaménagement complet pour la rendre plus ludique, doté d'un sol drainant afin de répondre aux nouvelles normes.

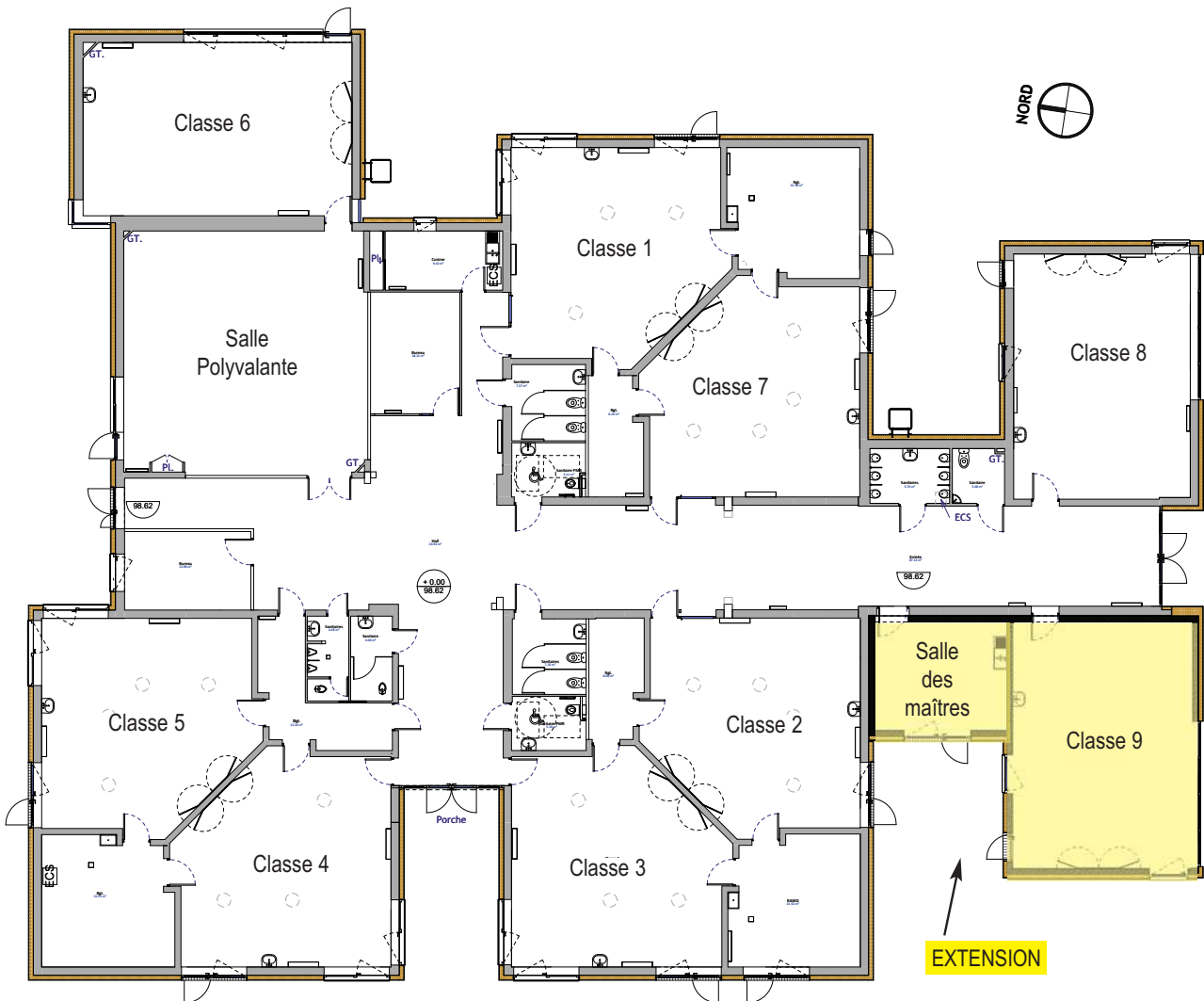
Pour une bonne conduite des travaux, il est nécessaire que l'école actuelle soit fermée. Une école provisoire sera implantée, dès cet été, derrière l'école maternelle LA RUCHE.

ECOLE PROVISOIRE



M. et Mme VENEL
(Soc B n° 1293)

Nomenclature des pièces BM	
Nom	Surface
BUREAUX	18.67 m ²
CLASSE 1	35.00 m ²
CLASSE 2	35.00 m ²
CLASSE 3	35.00 m ²
CLASSE 4	34.99 m ²
CLASSE 5	35.00 m ²
CLASSE 6	35.00 m ²
CLASSE 7	35.00 m ²
CLASSE 8	35.00 m ²
CLASSE MATER	0.00 m ²
WC ELEM	38.78 m ²
WC PMR	2.83 m ²
Total général: 13	500.27 m²





Martine EMARRE
Adjointe chargée
des affaires scolaires



Séverine BOTCAOT
Responsable
du scolaire
et périscolaire



Sport

La semaine olympique
et paralympique s'est déroulée
du 3 au 5 Avril.

Mme Lepicier avait organisé des ateliers pour tous les enfants de l'école et la matinée du vendredi les ateliers étaient adaptés pour une initiation au sport paralympique (parcours les yeux bandés, lancer assis...).

Les classes ont également travaillé sur un « escape game » jeux olympiques.

*Nous remercions M. Tzigankoff
qui a utilisé son drone pour faire une photo
de nos anneaux olympiques.*



Exposition classe de Muriel



Du 24 avril au 15 mai,
les travaux des élèves de la classe de Muriel
ont été exposés à la bibliothèque.

Sécurité



Les parents ont également pu
visiter cette exposition,
installée à l'école maternelle,
le lundi 13 mai.



Les élèves (maternelle et élémen-
taire) ont visité l'exposition MAIF
« prudent contre les accidents »
prêtée par l'inspection de l'éduca-
tion nationale sur les dangers
domestiques.

En effet, les accidents de la vie
courante représentent plus de
20 000 décès et sont la troisième
cause de mortalité en France.



« Protégeons la nature, protégeons les abeilles »

En mai, les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école « Champ fleuri » ont participé à une animation sur les abeilles.

Celle-ci s'est déroulée sous forme de quiz leur permettant de découvrir le fonctionnement de la ruche et le mode de vie des abeilles et leurs différents rôles pour les CP. Les CE1 ont découvert la morphologie de l'abeille, alors que les CE2 ont appris à différencier les abeilles d'été et les abeilles d'hiver. Ils ont également découvert le cycle de vie de l'abeille.

Puis, armés de toutes ces connaissances, les élèves ont participé à un escape game, dont ils sont tous sortis vainqueurs.

Nos élèves sont très conscients du rôle primordial des abeilles dans la biodiversité animale, et dans l'environnement en tant que pollinisateurs. Sans abeilles, la biodiversité serait menacée et de nombreuses espèces végétales et animales disparaîtraient.

Un grand merci à Mme Cécile GUENU (société Escape school) pour son intervention très enrichissante.



Semaine Olympique et Paralympique

Les élèves de l'école Champ Fleuri nous racontent leur participation à la semaine Olympique et Paralympique du 2 au 5 avril.

*Cela nous a permis de participer, par équipe, à des sports et de découvrir des choses comme par exemple :
Qui a créé les Jeux olympiques modernes ?
Quels sports sont présents au JO ?*

*Il y avait une très bonne ambiance, un esprit de solidarité et de fair-play.
Nous avons adoré car tous les jeux étaient merveilleux
et cette semaine était très bien.*

Sensibilisation aux dangers des écrans

Mme Cécile GUENU (société Escape school) est également intervenue à l'école Champ Fleuri pour expliquer le danger des écrans aux CM1 et CM2 qui nous présentent cette expérience.

Au début, nous avons répondu à des questions projetées au tableau nous permettant de développer nos connaissances sur les conséquences de l'abus des écrans.

Après une pause, nous avons participé à un escape game où nous avons résolu des énigmes en utilisant nos nouvelles connaissances

Quand nous avons tous terminé de résoudre les énigmes, nous avons obtenu une clé qui nous a permis de « libérer une poupée enfermée dans son téléphone » car elle en était « accro ».

Nous avons beaucoup apprécié cette animation.





MOMENT CONVIVAL AU SELF POUR LES ENFANTS DE GRANDE SECTION MATERNELLE



Le jeudi 4 avril, une ambiance de joyeuse effervescence régnait à l'école élémentaire de notre commune lors de la semaine olympique et paralympique.

Profitant de cet évènement, le personnel de la restauration scolaire et les ATSEM ont offert aux enfants de grande section maternelle une expérience spéciale pour leur premier repas de midi : l'utilisation du self.

C'est avec curiosité et enthousiasme que les jeunes élèves ont découvert le fonctionnement du self, accompagnés par le personnel attentif et bienveillant. Dans une atmosphère studieuse et ludique, les enfants ont pu choisir leurs plats préférés, se servir et s'installer à table pour déguster leur repas en toute autonomie.



L'expérience s'est déroulée sans accroc. Les enfants, tout sourire, ont savouré ce moment particulier, heureux de pouvoir se familiariser avec ce nouveau mode de restauration scolaire. La diversité des mets proposés ainsi que l'ambiance conviviale ont contribué à faire de ce repas un instant privilégié pour nos élèves de grande section maternelle.

Grâce à l'implication et à la disponibilité du personnel de la restauration scolaire et des ATSEM, cette initiative a permis aux enfants de vivre une expérience enrichissante et éducative. L'accompagnement rassurant offert par les adultes a fait de ce premier repas au self une réussite, laissant aux enfants un souvenir positif et marquant.

Les sourires rayonnants des enfants, l'absence de casse et la satisfaction générale témoignent du succès de cette belle initiative, qui a su créer un moment de partage et de découverte pour nos élèves de grande section maternelle.

Félicitations à l'ensemble du personnel impliqué dans la réalisation de cette activité mémorable, qui a permis de renforcer les liens entre les différents acteurs de la vie périscolaire de notre commune. Cette expérience sera renouvelée au mois de juin.

Activités organisées pendant la pause méridienne

Quand la cloche sonne la fin des cours, ce n'est pas la fin de la journée pour les élèves du péri-scolaire. Pendant la pause déjeuner, les agents communaux proposent toute une palette d'activités récréatives aux enfants.



Ces activités se déroulent, quand le temps le permet, dans les cours d'école ou dans le gymnase en cas d'intempérie, offrant aux enfants un répit bienvenu après les heures de classe. Sous la surveillance attentive des agents, les enfants peuvent s'ébattre librement laissant s'exprimer leur joie de vivre.

« Les enfants apprécient ces moments de détente » confie l'un des agents communaux, ils participent en masse et débordent d'énergie. Cela leur permet de se dépenser.

Au programme : jeux de ballon, vélos, danse... Les agents communaux mettent tout en œuvre pour varier les plaisirs et satisfaire les goûts de chacun. L'objectif est de laisser libre cours à la créativité et à l'imagination des jeunes participants. C'est un vrai plus pour nos écoles, cela crée de la bonne humeur et de la détente pendant la pause méridienne.



Les enfants sont ravis de cette initiative et en redemandent.

Grâce à l'engagement des agents communaux, la pause déjeuner rime avec amusement et bonne humeur dans les établissements de la commune.



MISE A L'HONNEUR DES LAUREATS DU BREVET ET DU BACCALAUREAT A GRISY-SUISNES

Le maire et le conseil municipal sont fiers d'annoncer qu'ils mettront à l'honneur cette année les lauréats du brevet et du BAC. Un événement exclusif leur sera dédié le samedi 5 octobre 2024 à partir de 14 h 30.

Cette animation spéciale vise à célébrer les brillants résultats des jeunes diplômés de notre commune et à les encourager dans leur parcours académique. C'est également l'occasion pour la municipalité de reconnaître leur travail et leur détermination.

Pour participer à cet événement, les lauréats du brevet et du BAC sont invités à remplir le bulletin d'inscription ci-dessous. Ils devront y joindre une preuve d'obtention de leur diplôme et renvoyer le tout à l'adresse e-mail suivante : scolaire@grisy-suisnes.fr

Pour le 20 SEPTEMBRE AU PLUS TARD.

Le lieu de l'activité sera communiqué ultérieurement à chaque participant.

COUPON REPONSE

Nom, Prénom de l'élève :

Sera présent (e)

Ne sera pas présent(e)

Je soussigné(e) Nom, Prénom de l'élève

.....
Atteste sur l'honneur ne pas bénéficier d'une récompense pour le brevet des collèges ou le BAC d'une autre ville que Grisy-Suisnes.



Martine EMARRE
Adjointe
chargée des associations



Séverine BOTCAOT
Responsable
des associations

BIEN-ÊTRE POSTURAL

Grisy-Suisnes

Les bienfaits du Stretching Postural® méthode J-P MOREAU

Des postures simples et faciles, qualifiées de toniques ou de lourdes agiront sur votre tonus musculaire et sur votre détente à la fois physique et psychique.

Tout en étant collectif, les cours ont une approche strictement individuelle.

Chacun va travailler dans son propre registre et faire des progrès par rapport à lui-même.

Articulaires : Les étirements lents et progressifs, conduisent à un relâchement d'origine neuromusculaire et améliorent l'amplitude articulaire.

Musculaires : Renforcement des muscles profonds (proches du squelette) responsables de l'attitude et du maintien du corps.

Circulatoires : Chaque muscle étiré et contracté provoque un massage par pression directe sur les veines, artères et canaux lymphatiques.

Respiratoires : La technique sollicite tous les muscles respiratoires (même ceux dits accessoires) et améliore la capacité respiratoire. La maîtrise de la respiration permet de lâcher-prise et d'évacuer le stress.

Sur les Problèmes de Dos : La prise de conscience du corps et un meilleur placement de la colonne vertébrale et du bassin, le renforcement des muscles profonds, le relâchement des blocages internes grâce à la respiration, permettent d'apporter une réponse à ces problèmes.

Pour tous renseignements, contacter :

Nicole au 06.86.80.31.67 - bien-etrepostural@laposte.net

Nathalie au 06.60.03.01.27 - natwlazly@hotmail.fr



Premier trimestre 2024 !

Nous enchaînons les entrainements tous les mercredis dès 20 h 30 avec la régularité d'un métro-nome, même pendant les vacances d'hiver et de printemps où la mairie nous autorise à utiliser le gymnase et où les plus motivés peuvent « tâter du ballon ».

Les beaux jours, qui se font attendre cette année, nous permettrons de faire un petit BBQ, de monter des terrains extérieurs, et regarder ensemble quelques épreuves olympiques.

Puis viendra le temps de faire le point sur le matériel, de procéder au renouvellement que nous avons planifié (ballons, filets, poteaux...).



Enfin, nous finirons par notre AG. Nous présenterons le bilan de l'année 2023/24 et préparerons la suivante qui commencera par la journée des associations.

Il est toujours possible de venir faire un test d'ici la fin de l'année pour assurer son inscription. Nous espérons que vous viendrez nombreux rejoindre notre club.

Pour nous contacter :

email : volleyclubgrisy@gmail.com - Chrystelle RENARD :

06.22.65.43.10 - Karine HUBERT : 06.44.94.31.30

Vive le sport à Grisy !

AVEC SECTION FITNESS GRISY

a ouvert l'année dernière une nouvelle activité :

Le FIT TRAINING JUNIOR

Ce cours est ouvert aux enfants de 9 à 14 ans.
Il a lieu tous les jeudis de 17 h 55 à 18 h 40
à la salle polyvalente.

C'est un cours de renforcement musculaire, qui développe
la mobilité, la force et l'endurance.

Il s'organise sous forme de circuits sportifs, en individuel ou
en équipe.

N'hésitez pas à faire découvrir cette activité à vos enfants
avant le forum de septembre

SECTION FITNESS GRISY c'est aussi 3 autres cours par semaine
à la salle polyvalente :



SECTION
FITNESS GRISY

- * Lundi 20h15/21h30 FIT TRAINING Adultes
- * Jeudi 18h45/ 19h45 PILATES Adultes (+16A)
- * Jeudi 20h15/21h15 ZUMBA Adultes (+16A)

Contact : Patricia 06.21.89.05.81



Le plein de compétitions avant les vacances

Avec le printemps, nos joueuses et joueurs sont sur tous les fronts :
Championnat Plus de 35 ans, Doubles mixtes, interclubs Femmes, Hommes et Ados,
Coupe 4^{ème} série, Tournoi interne et Tournoi Multi Chances avant les vacances.

Avec une mention particulière pour nos 2 équipes jeunes (ALEXIS, EVANN, MANAEL,
PAUL et THOMAS, leur entraîneur).



L'année de l'école de Tennis se terminera dans la bonne
humeur à la fête du Tennis le 22 juin (Animations pour
tous, récompenses, Barbecue...)

Le Tennis Club vous souhaite de bonnes vacances
et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Le Tennis Club de Grisy-Suisnes vous propose :

- des leçons collectives pour enfants et ados de 5 à 18 ans
en semaine et le samedi ;
- des leçons collectives pour adultes hommes et femmes,
débutants ou confirmés (en soirée ou samedi matin) ;
- des stages pendant les vacances scolaires, des animations,
tournois et compétitions pour jeunes et adultes ;
- mais également du jeu libre sans prise de leçon.

Vous avez envie de nous rejoindre ou de réaliser une séance d'essai, n'hésitez pas à nous contacter : tc.grisyuisnes@fft.fr

Le Club de Krav Maga de Grisy-Suisnes :

Un espace d'entraînement dynamique et varié

Le Krav Maga, un art martial d'origine israélienne, est devenu de plus en plus populaire dans le monde entier pour son efficacité en self-défense et son approche pratique.

Depuis sa création, notre club de Krav Maga à Grisy-Suisnes a toujours été un lieu d'entraînement dynamique, où la défense personnelle et la condition physique se rencontrent pour former des pratiquants confiants et en forme.

Récemment, nous avons élargi notre offre pour permettre aux membres du club de pratiquer une gamme encore plus diversifiée de disciplines martiales. En plus du Krav Maga, nous avons introduit deux nouveaux sports : **le kickboxing** et le **MMA (Arts Martiaux Mixtes)**. Cela enrichit notre programme en offrant une approche complémentaire de la formation à la self-défense, permettant aux pratiquants de développer des compétences variées et polyvalentes.



Une des caractéristiques de notre club est notre partenariat avec le club voisin de Chevy-Cossigny. Cette collaboration nous permet de mutualiser nos cours, offrant ainsi à nos adhérents la possibilité de s'entraîner jusqu'à cinq fois par semaine s'ils le souhaitent. Cette diversité d'horaires et de disciplines garantissent que chacun puisse pratiquer en fonction de ses envies et de son emploi du temps.

Chaque année, nous organisons un stage spécifique avec une personnalité renommée dans le monde des Arts Martiaux. Le 21 janvier dernier, plus de 100 personnes se sont réunies au gymnase de Grisy-Suisnes pour rencontrer et s'entraîner avec Jérôme Le Banner. Pour ceux qui ne le connaissent pas, Jérôme Le Banner est une légende du kickboxing et du MMA, et sa présence a été une source d'inspiration pour tous les participants.

En 2022, Franck Ropers a honoré notre stage de sa présence : expert renommé en self-défense, ses techniques et ses conseils ont été très appréciés par les membres du club.

L'année suivante, en 2023, c'était au tour de Greg MMA, un combattant de MMA de haut niveau, de partager son expertise avec notre communauté.

En plus d'apprendre des techniques de self-défense, les membres de notre club développent également une confiance en soi accrue et une meilleure condition physique. La pratique régulière du Krav Maga renforce le corps et l'esprit, permettant de se sentir plus forts et plus confiants dans la capacité à se protéger.

Enfin, nous tenons à souligner que notre club offre également des opportunités de pratique de la self-défense pour les enfants. Nous croyons fermement en l'importance d'enseigner aux jeunes les compétences nécessaires pour se protéger et développer leur confiance en eux, et c'est pourquoi nous proposons des cours spécialement adaptés et conçus pour répondre à leurs besoins.

En résumé, le Club de Krav Maga de Grisy-Suisnes est bien plus qu'un simple club de défense personnelle. C'est un espace où les passionnés d'arts martiaux peuvent s'entraîner, se développer et se surpasser, quel que soit leur âge ou leur niveau d'expérience. Que vous soyez débutant ou avancé, homme ou femme, vous trouverez un environnement accueillant et motivant pour progresser dans votre pratique.



Rejoignez-nous dès aujourd'hui et découvrez tout ce que notre club a à offrir !
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.98.90.24.09 ou au 06.70.18.69.07



Pour célébrer comme il se doit **la Journée de la Femme**, les danseuses du groupe Adulte ont eu l'occasion de présenter une chorégraphie en leur honneur le dimanche 10 mars 2024 à la salle Polyvalente de Grisy. Nous avons en effet été ravies d'être invitées à intervenir lors de la très belle exposition sur la Femme organisée par la Mairie de Grisy.

Le samedi 23 mars dernier, nous avons participé aux rencontres chorégraphiques organisées en partenariat avec l'association de danse de Chevry Cossigny. Ce fut l'occasion de partager notre passion commune pour la danse lors d'une soirée spectacle, avec plusieurs associations de danse des villages alentour. C'est dans la salle La Marmite de Chevry, que les groupes Pré-ado, Ado et Adulte de notre association ont pu présenter leur chorégraphie sur scène, face à un public composé de danseurs et danseuses et de leurs proches.



Les bénéfices de cette soirée ont été reversés à l'organisme TAMALOU de Villeneuve-Saint-Georges association ayant été créée dans le but d'améliorer le séjour des enfants hospitalisés de la naissance à 18 ans en proposant diverses activités. Avec leurs costumes colorés et originaux, et leurs chorégraphies débordantes d'énergie, les artistes ont partagé un moment placé sous le signe de la bienveillance et de la convivialité.



Le gala de danse de fin d'année s'est déroulé le samedi 1^{er} et le dimanche 2 juin à la salle Notre-Dame-des-Roses. Le style de danse Moderne Jazz pratiqué à l'École de Danse de Grisy puise son essence dans plusieurs périodes et dans de nombreux styles de danse différents. Une histoire souvent peu connue mais pourtant passionnante ! Vous êtes nombreux à être venu assister à notre spectacle sur la Saga du Jazz, une occasion unique de décrypter en rythme ses origines, ses icônes et ses variantes. De la danse africaine au Gospel en passant par le Charleston, les élèves de l'École de Danse de Grisy se sont inspirées de personnalités emblématiques telles que Joséphine Baker ou Fred Astaire pour présenter de nombreux types de danse qui caractérisent le Moderne Jazz que l'on aime danser.

Un spectacle plein de joie et d'énergie, à la fois instructif et divertissant.

Associations culturelles

LE PETIT THEATRE DE GRISY

Cher public

Après une année 2023 très active,
où nous avons joué notre précédente pièce
" Vivement les vacances "
dans plusieurs communes de la région,
nous reprenons les répétitions pour la mise au point d'une nouvelle pièce.

Cette année, notre troupe s'est enrichie de deux nouveaux comédiens,
permettant plus de facilité dans l'attribution des rôles.

Comme d'habitude, la première représentation de cette nouvelle pièce
aura lieu à Grisy, certainement après les vacances d'été.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances
La Troupe du Petit Théâtre de Grisy



Associations culturelles

Alors qu'une nouvelle année associative touche à sa fin, nous réfléchissons à ce que nous avons accompli.

En partant des membres les plus récents à ceux qui font partie de notre association depuis plusieurs années, nous avons dansé en classe et chanté avec les élèves de la primaire, fait du karaoké avec Ed Sheeran pour les élèves du secondaire, et revécu les années 80 avec Abba lors des cours pour adultes.

Nous maîtrisons désormais le vocabulaire de la famille, des animaux et des nombres. Nous avons discuté de nos routines quotidiennes et avons cherché à comprendre l'énigme logique des prépositions anglaises.

Nous avons abordé des sujets tels que l'hébergement à l'hôtel, les voyages à l'étranger, la compréhension et la communication dans cette langue communément appelée "Globish".

Nous avons débattu de sujets aussi variés que l'apparence d'E.T. et des Martiens, l'impact du changement climatique sur nos vies, les Jeux olympiques en France, comparé notre mode de vie d'aujourd'hui à celui de nos grands-parents et bien sûr, le tournoi de rugby des Six Nations !

Nous avons joué au domino alimentaire, à la mémoire des adjectifs opposés et au taboo.

*Tout cela et bien plus encore, en anglais bien sûr !
Bravo à tous les étudiants, merci pour votre soutien continu et votre bonne humeur en classe.*

**Cours d'anglais en petits groupes pour tous : enfants, jeunes et adultes !
Philo Timmins**



English For All



Association de passionnés de jeux de société, sur Grisy-Suisnes,

nous avons terminé cette première année avec pas moins de 42 adhérents.

Une ambiance conviviale et détendue, un samedi par mois dans la salle polyvalente de 18 h à 1h.

Grâce aux adhésions, nous avons pu acheter 8 jeux de société de tous les styles pour plaire au plus grand nombre et notamment des nouveautés de cette année.

Ils viennent compléter notre collection personnelle qui s'élève à une centaine de jeux que nous faisons tourner à chaque soirée pour le plus grand plaisir des adhérents, avides de découvrir toujours plus de nouveautés !

Nous avons également eu le plaisir d'offrir à nos adhérents une éco-cup personnalisée pour limiter la quantité de déchets produits. Rendez-vous l'année prochaine pour les curieux qui souhaiteraient venir nous rencontrer et retrouvez-nous au forum des associations début septembre !

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux pour plus d'informations, ou à nous contacter directement.



 latanieredujeu@gmail.com

En partenariat avec le magasin de jeux de société **Jeu'Manji** à Brie-Comte-Robert



LE SALON

... La rencontre autrement

L'ANNÉE 2024
A COMMENCÉ TRÈS FORT !!!

Avec sa 1^{ère} soirée, "La Sans Valentin(e)" le samedi 10 février 2024, qui était aussi, une belle occasion de fêter le 8^{ème} anniversaire du concept "Le Salon, La Rencontre... Autrement", sous la caméra bienveillante de Maxime Rousseau, journaliste pour le JT d'M6 qui a été diffusé le 4 mars à 12 h 45 (à voir où à revoir sur M6 Info et sur notre site).

S'en suivirent "Le Sweet Dating" et "Les Olympiades Des Célibés" immortalisés également par les caméras de France 2, pour l'émission du dimanche à 13 h 15, "Le Feuilleton Des Français", présentée par LAURENT DELAHOUSSE, qui nous a fait l'honneur de nous envoyer son équipe de journalistes pour tourner 2 épisodes. Le 1^{er} fût diffusé le 28 Avril (À voir où à revoir sur le site <http://lesalon-larencontre-autrement.fr>), le second sera diffusé le dimanche 30 Juin à 13 h 15.

Comme à chaque fois, ces événements originaux et conviviaux, engendrent de belles rencontres, le nombre de couples augmente et de nouvelles relations amicales se créent dans une ambiance festive.

Ces INCROYABLES moments de partage ne sont possibles que grâce à mon formidable Staff, que je remercie du fond du cœur, de m'accompagner bénévolement dans cette merveilleuse aventure, ainsi qu'aux nombreux participant(e)s qui retrouvent pour quelques heures, leur adolescence ...

C'est toujours, vraiment beau à voir ! Les multiples messages de sympathie, de félicitations et d'encouragements que je reçois, me font espérer que toutes et tous ont passé un agréable moment... J'en profite, pour les en remercier du fond du cœur, car comme ils en prennent souvent conscience, cela représente beaucoup de temps et d'énergie pour organiser de tels événements ...

Toute ma reconnaissance et gratitude également, à toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de ces événements...

Nos différents hôtes, les intervenants, nos sponsors, tous nos partenaires communication (les commerçants qui ont accepté nos affiches, les groupes qui ont diffusé l'annonce de ces événements, toutes les personnes qui en ont parlé et qui ont partagé l'information).



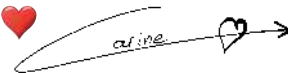
Prochainement ...



Suivez toute notre actu.
sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes

Renseignements
au : 06 23 77 38 58

Avec le



site internet

<http://lesalon-larencontre-autrement.fr>



Regroupement
des Chats Perdus

DECouvrez NOTRE ASSOCIATION !

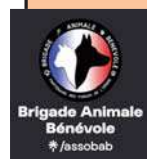
Notre objectif : lutter contre les abandons, la maltraitance et la prolifération.
Notre action : aider les chats en difficultés en les nourrissant, leur apportant des soins, de l'attention, des moments de jeux...
Nos moyens : notre immense volonté, des familles d'accueil et des bénévoles dévoué(e)s, des dons de personnes généreuses, des locaux accueillants.
L'argent est le nerf de tout combat, le nôtre n'y échappe pas.
Les frais sont nombreux, votre soutien est indispensable.
En adhérant à notre association, vous recevrez notre journal réalisé par Sophie, graphiste bénévole.

66% de votre don est déductible de vos impôts

Même avec un petit montant,
vous pouvez aider un animal qui en a besoin !
<https://www.refuge-chats-perdus.fr>

SIGNALER UN CAS DE MALTRAITANCE

Si vous êtes témoins de comportements inadaptés envers des animaux, dans ce cas-là comment réagir ?! Avant tout, on ne se met pas en danger !
On utilise la notion d'urgence lorsque l'animal risque de mourir dans un futur très très proche. Lorsqu'il risque de succomber dans peu de temps à ses blessures.
Dans ce cas-là contacter directement les forces de l'ordre **au 17**



Pour tout sauvetage
ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes

CAT & CO : 06 52 94 23 83
CHAPERLIPOPETTE : 09 63 50 47 55 - Sabine : 06 09 95 39 62
ECHAPÉE BELLE : 07 83 69 68 25 / 06 89 37 54 33
LES MATOUS BRIARDS : 06 95 72 53 65
REGROUPEMENT DES CHATS PERDUS : 06 52 10 13 38 / 06 80 87 25 24
ASSOCIATION SHANA : Adoption : 06 62 26 72 71
SAUVEZ LES TI'CHATS 77 : 06 59 97 70 09

POUR TOUTES ADOPTIONS :

Samedi - de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 - Josette : 06 38 82 37 26
contact@refugercp.org - site internet : www.refuge-chats-perdus.fr

Fête du Printemps des Poètes Mars - Avril



Atelier Recyclage - 3 avril



Doudou Contes et Nounoulit autour du Petit monde d'Anne Crausaz - Février



Expo BD « Cartoon Factory » et rencontre avec l'artiste Mamoste Din et le Centre de réadaptation de Coubert - Janvier



JEU D'ENQUÊTE POLICIERE INTERACTIF

Du 25 mai au 26 juin

ENTREE LIBRE - GRATUIT

« Qui a refroidi LEMAURE ? »

Attention
derniers jours !

Ce jeu interactif s'adresse aux adultes et aux enfants dès 12 ans. Il vous faudra résoudre des énigmes pour lever le mystère : qui a tué Lemaure ?

Les sept tableaux de l'exposition permettent de déambuler dans différents lieux pour mener l'enquête. Muni d'une tablette et d'un casque audio, vous cherchez des indices pour connaître la vérité.



Tapis narratif à l'école maternelle - Doudou Conte et Nounoulit "Boucle d'or et les 3 ours" - Mars





Nadine GAVARD
Adjointe
chargée de la culture



Sabrina LIEDOT
Agent
chargé de la culture

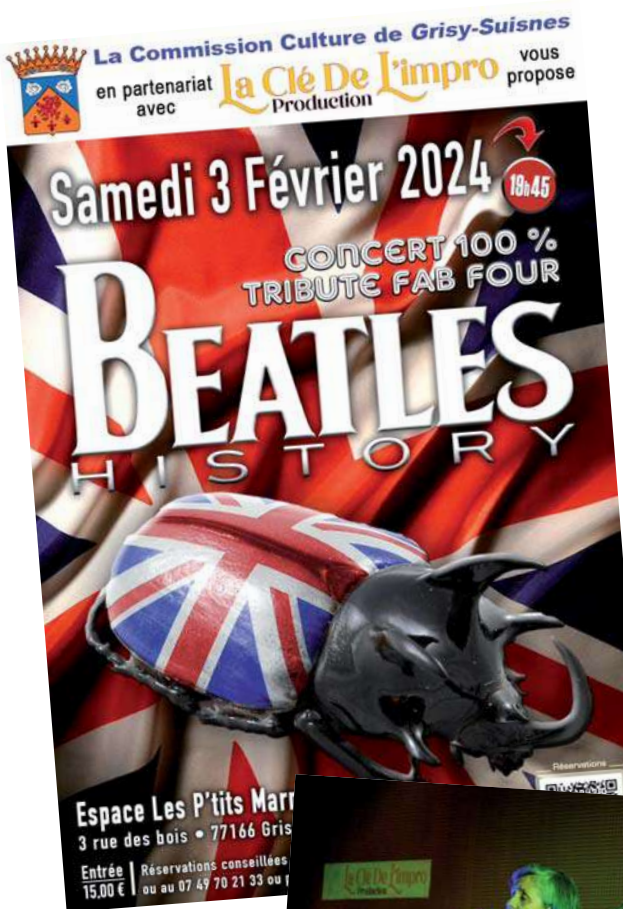
Concert Beatles History

Ce 3 février 2024 à Grisy-suisnes
c'était Liverpool et Central Park.

En effet, en partenariat avec **la Clé de l'Impro Production**, la Commission Culture organisait un concert avec un Tribute Beatles des plus connus « Beatles History » et en première partie le duo **John et Betty** pour interpréter les plus grands succès de Simon et Garfunkel.

A l'ouverture des portes, les réservations effectuées nous obligeaient déjà à afficher complet.

Après s'être restauré à l'excellent food-truck, c'est une salle comble qui a commencé à chanter et taper des mains en écoutant les plus grands tubes de Simon et Garfunkel magistralement interprétés par notre duo pendant une heure.



Puis vint le tour du **Groupe Beatles History**, tribute qui tourne depuis les années 2000 à l'initiative de **Gérald Daguet** sur toutes les scènes françaises et internationales.



Pas besoin de perruques ou de costumes stricts, l'essentiel est là : la musique des Beatles, les plus célèbres chansons restituées par cinq musiciens professionnels ultra passionnés, des solos magnifiques et un chanteur d'exception.

Parmi eux bien entendu **Gérald Daguet** au clavier mais aussi

Xavier Hamon guitariste de **Bénébar**, **Johnny** etc... , et à la basse **Nicolas Robert** un enfant de Grisy-Suisnes et oui !

Quelle soirée ! Nous étions dans les années 60-70.

Le temps a passé très vite et, après deux rappels, qu'ils ont fait bien volontiers, c'est debout, lampes des portables à la main, qu'avec les deux groupes, ensemble nous avons interprété **Yesterday** pour nous quitter.

See you soon pour un nouveau concert en salle en fin d'année, en partenariat avec **La Clé de l'Impro**.

«autour de la femme»

**Retour en image
sur l'exposition des 9 et 10 mars
Salle polyvalente
organisée par la Commission Culture.**

Le temps était maussade mais les couleurs étaient à l'intérieur de la salle.
De très belles œuvres étaient exposées peintures, photos.



L'animation enfants a peut-être révélé des vocations, en tout cas les résultats étaient magnifiques.

Notre autrice n'avait malheureusement pas pu disposer de son nouveau livre pour le jour J, mais elle a pu l'évoquer avec nos visiteurs et prendre date quant à la parution pour les personnes intéressées.

Elle nous le présente dans la rubrique Informations diverses.

L'école de danse de Grisy nous a offert dimanche en début d'après-midi une très belle prestation toute en douceur et en émotion.



Merci à tous pour votre participation
à la réussite de ce weekend :
**Bernard (photos) ;
Marie-Odile, Fatima, Marie-France
(peintures et animations enfants) ;
Danielle (livre) ; L'école de Danse de Grisy .**



Au programme



La Commission Culture de *Grisy-Suisnes* vous propose

Deuxièmes scènes musicales de Grisy-Suisnes

Place
de la Mairie

**SPECTACLE
GRATUIT**

**SAMEDI
22 JUIN 2024**

à partir de 19 h

avec les groupes



*Sur place buvette
et restauration rapide*

**Venez nombreux
danser et chanter !**



FOOD TRUCK ANTILLAIS



FOOD TRUCK
" MA FRITE A DORER "



La commune de **Grisy-Suisnes** organise sa

5^{ème} journée du patrimoine

Dimanche 22 septembre 2024

Sauvegardons notre patrimoine



10 h 00

en partenariat avec l'école élémentaire

"SAUVEGARDONS NOTRE PATRIMOINE"

Rendez-vous devant la mairie
(matériel fourni)
Nettoyons et ramassons les déchets



10 h 00 à 17 h 00

Exposition Salle polyvalente **GRISY MINIATURES**

Monuments miniatures, livres, archives, etc...
Et pour les plus anciens venez chercher
vos cahiers de classe de l'Ecole du village.

12 h 30 / 13 h 00

REPAS BRIARD PLACE DE LA MAIRIE

Uniquement sur réservation jusqu'au 14 septembre

Menu adulte 15 euros :

- Salade au Brie de Meaux
- Suprême de poulet sauce au Brie et pommes grenailles
- Tarte aux pommes
- Eau et pain compris

Boisson en supplément.

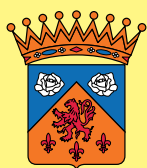
Modalité de paiement pour la réservation à l'accueil de la mairie

ou sur le site de la mairie :
www.grisy-suisnes.fr

Menu enfant 8 euros :

- Filet de poulet sauce à la crème pommes grenailles
- Tarte aux pommes
- Eau et pain compris

Boisson en supplément.



JOURNÉE DU PATRIMOINE du 22 septembre 2024

RESTAURATION uniquement sur réservation
Place de la Mairie à Grisy-Suisnes

Menu adulte 15 euros :

- Salade au Brie de Meaux
- Suprême de poulet sauce au Brie et pommes grenailles
- Tarte aux pommes
- Eau et pain compris

Boisson en supplément.

Menu enfant 8 euros :

- Filet de poulet sauce à la crème pommes grenailles
- Tarte aux pommes
- Eau et pain compris

Boisson en supplément.

Réservation jusqu'au samedi 14 septembre 2024

Coupon ci-dessous à compléter + chèque à l'ordre de Lauriane André
à déposer en mairie sous enveloppe fermée.

Si besoin de renseignements complémentaires : nadine.gavard@grisy-suisnes.fr

RESERVATION REPAS JOURNEE DU PATRIMOINE 22 SEPTEMBRE 2024
A GRISY-SUISNES PLACE DE LA MAIRIE.

NOM : _____ Prénom : _____

TEL : _____ Mail : _____

Je souhaite réserver pour : 12 heures 30 13 heures (merci de respecter l'heure d'arrivée)

Je réserve pour : _____ Adultes → 15 € x _____ = _____ €.

_____ Enfants jusqu'à 10 ans → 8 € x _____ = _____ €.

Joindre un chèque du montant total à l'ordre de Lauriane André.

Déposer ou envoyer ce coupon accompagné d'un chèque dans une enveloppe à l'accueil de la mairie
en indiquant REPAS JOURNEE DU PATRIMOINE (vous serez rappelé (e.s) pour confirmer votre inscription).

Adresse : Mairie de Grisy-Suisnes - Repas JOURNÉE DU PATRIMOINE - Place de la Mairie 77166 GRISY-SUISNES

Carrosserie - Peinture - Entretien



AUTO - MOTO
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES
TÉL. : 06 76 35 77 96



☎ 06 73 54 59 26

"Ma priorité, vous dépanner"
Artisan plombier

3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes



La Commission Culture de Grisy-Suisnes

en partenariat
avec

La Clé De L'impro
Production

vous
propose



Samedi 28 Septembre 2024
à 19h30

Espace Les P'tits Marmitons
3 rue des bois • 77166 Grisy-Suisnes

Entrée
15 €

Ouverture des portes à 18h30 • Restauration sur place
Réservation via le QR code
ou par mail : lacledelimpro@gmail.com





Nadine GAVARD
Adjointe
aux affaires sociales



Sabrina LIEDOT
Agent
chargé du CCAS



Troisième année de distribution de crêpes pour la chandeleur à nos aînés de plus de 75 ans dans le village ce vendredi 2 février 2024.

Ce sont plus de 300 crêpes pour plus de 150 bénéficiaires qui ont été confectionnées dès le début de la matinée à l'arrière de la Friterie de Grisy par des bénévoles.

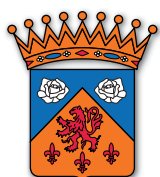
Elles ont été mises dans des boîtes avec de la confiture et quelques friandises supplémentaires.

Puis à 14 h 00, c'était au tour des distributeurs de prendre le relais et d'apporter au domicile des bénéficiaires ce colis bien sympathique aux quatre coins du village. Tous les bénéficiaires étaient ravis et se sont bien régalez.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée pour le bonheur de nos aînés et surtout à Monsieur Bornais de la friterie de Grisy qui rend possible cette manifestation par son implication.



FORMATION PSC1 Prévention et secours civique de niveau 1



le samedi 27 avril 2024



La 3^{ème} formation PSC1 a eu lieu le samedi 27 Avril dans la salle polyvalente.

Des stagiaires impliqués et motivés, un formateur membre de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne, pompier professionnel à Lognes, très qualifié et andragogue, ont fait de cette journée une réussite.



Alternant la théorie et la pratique, le tout dans une excellente ambiance, les heures ont défilé très vite malgré la somme d'apprentissages à acquérir.

A noter que la session a été complète une quinzaine de jours après l'ouverture des inscriptions.
Quelques personnes sont restées sur liste d'attente, elles se verront proposer d'intégrer prioritairement celle organisée en 2025.
A l'année prochaine.



AIDE A LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES LYCEENS

Le CCAS renouvelle sa participation au financement de la carte de transport scolaire pour les lycéens Grisyssoliens à la rentrée scolaire 2024/2025, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Une aide de 40 euros par élève (hors apprentissage/alternance) est attribuée par la commune que ce soit pour une carte Scol'R ou Imagin'R.

Dès le 1^{er} octobre, les dossiers de demande d'aide sont à télécharger sur le site de la mairie rubrique :

- CCAS/carte scolaire ou à retirer en mairie (un dossier à compléter par lycéen).

Ils devront être déposés ou envoyés en mairie :

- à l'intention du CCAS carte scolaire **avant 31 octobre 2024**

dernier délai, accompagnés des pièces indiquées.

Les dossiers incomplets ou parvenus après le 1^{er} novembre ne pourront pas être traités.

A la suite de l'étude du dossier, le versement sera effectué par virement **courant du mois de décembre**.

Un écrivain public

reçoit en mairie

tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois pour vous aider dans vos démarches administratives.

Il répond également aux demandes d'aide à la rédaction.

Il vous aidera à remplir vos dossiers administratifs

(retraite, MDPH, ...) et peut rédiger des courriers

si vous rencontrez des difficultés avec SUEZ, EDF, les impôts, ...

Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le CCAS au 01.64.05.99.22 ou par mail : ccas@grisy-suisnes.fr

Ticket jeune



Comme tous les ans, le CCAS offre un bon de 20 € à tous les jeunes **de moins de 18 ans** afin d'avoir une réduction à valoir sur l'inscription d'une activité sportive ou culturelle sur Grisy-Suisnes.

Le ticket sera à retirer en mairie **jusqu'au 15 Octobre 2024** muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Pour tout renseignement contacter le CCAS au 01 64 05 99 22 ou par mail : ccas@grisy-suisnes.fr

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42
06 07 35 38 90

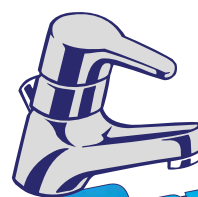
Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



**INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE**

Bayé Ludwig

**CHAUFFAGE
PLOMBERIE**



01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE : 500 €

Vous avez entre 17 et 25 ans et vous avez besoin du permis de conduire catégorie B afin de pouvoir vous déplacer pour poursuivre vos études, travailler, faire des stages etc...

La bourse au permis vous est destinée.

Renseignements et modalités d'inscription sur le site de la mairie :

- <https://www.grisy-suisnes.fr>
- Rubrique CCAS/bourse au permis de conduire

Ou à retirer à l'accueil de la mairie.

Une fois rempli et accompagné de tous les documents nécessaires, envoyez ou déposez en Mairie votre dossier.

Il sera examiné avec attention et un entretien sera effectué avec la commission, afin de connaître vos motivations ou projets.

Les critères d'admissibilité du dossier :

- Avoir entre 17 et 25 ans à la date du dépôt du dossier.
- Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité
- Être résident de Grisy-Suisnes ou Cordon à la date de dépôt du dossier.

Critères d'attribution :

- Motivation du candidat
- Projet personnel
- Situation socio-familiale

Le contrat :

En cas d'avis favorable, vous serez amené à signer une charte pour l'obtention de la bourse dans laquelle vous vous engagez à :

- Verser à l'auto-école la somme restant à votre charge.
 - Suivre régulièrement les cours de code de la route.
 - Fournir une attestation de présence régulière dans la structure d'accueil.
 - Être inscrit dans un délai de six mois à l'examen du code de la route.
 - Réussir son permis dans un délai de 2 ans, à compter de la date du dépôt du dossier.
- En cas d'échec, la bourse sera annulée de plein droit sans que la commune ait à accomplir d'autres formalités.
- Le boursier s'engage alors à rembourser le montant de la subvention au CCAS.
- Rencontrer régulièrement le service de la commune, chargé du suivi et répondre à ses sollicitations.
 - Le candidat reste libre du choix de son auto-école.
 - Ne pas être inscrit dans une auto-école avant l'attribution définitive de la bourse.



07 49 46 41 13

Stéphane Courtyler

- **Dératisation**
- **Désinsectisation**
- **Désinfection**

Professionnel qualifié CERTIBIOCIDÉ

 facebook/ ALTOBETES

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE (permis B)

**AIDE A L'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE
= SUBVENTION DE 150 €**

En échange, cette subvention sera subordonnée à un investissement bénévole de 5 heures au sein de la commune.

Renseignements et modalités d'inscription sur le site de la mairie :

- <https://www.grisy-suisnes.fr>
- Rubrique CCAS/aide à l'inscription au permis de conduire

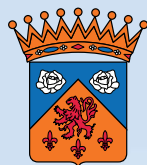
Ou à retirer à l'accueil de la mairie.

Une fois rempli et accompagné des documents nécessaires envoyez votre dossier ou remettez-le à l'accueil de la Mairie à l'attention du CCAS.

Modalités :

- Justifier du versement des frais d'inscription à l'auto-école ;
- Avoir 17 ans à la date du dépôt du dossier en mairie (est exclue la conduite accompagnée) ;
- Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité ;
- Être résident de Grisy-Suisnes ou Cordon à la date de dépôt du dossier.

Bonne route !



Le CCAS de Grisy-Suisnes organise

LA 4^{ème} SEMAINE DES AÎNÉS

du 30 septembre au 6 octobre 2024

Vous avez 60 ans et plus,

participez à des activités conviviales afin de vous divertir et créer du lien entre les générations et entre Grisyssoliens.

A la retraite, quel que soit votre âge

il faut maintenir les liens sociaux, en développer de nouveaux.

Si vous n'avez jamais eu le temps de rencontrer vos voisins ?

C'est le moment, franchissez le pas !



Toutes ces activités vous sont offertes par le CCAS de Grisy-Suisnes

LE PROGRAMME

Lundi 30 septembre - 14 h 30 - Stretching postural - Salle polyvalente.

Vers un mieux-être du dos, adapté à tous les âges, toutes les morphologies. Les postures s'adaptent et se déclinent facilement selon vos possibilités articulaires et musculaires. Bien être assuré.

Mardi 1^{er} octobre - 14 h 30 - Bien chez soi - Salle Françoise Courboin.

Vous cherchez à rendre votre domicile plus confortable et plus sûr pour profiter pleinement de votre retraite ? Nous vous proposons un atelier de 6 séances animé par un ergothérapeute. Vous recevrez des conseils pratiques pour aménager votre domicile, adopter de bonnes postures et découvrir des accessoires innovants pour faciliter votre quotidien. Une visite à votre domicile d'un ergothérapeute vous est offerte si vous le souhaitez.

Judi 3 octobre - 9 h à 18 h - Journée sécurité routière avec la prévention routière de Seine et Marne.

ATELIERS :

Conduire : séniors "restez mobile" étude d'accidents de la route impliquant des séniors, rappel des nouvelles infrastructures et des règles de circulation, divers exercices.

Tous piétons : jeu par équipes sur le thème de l'accidentologie des piétons. Chaque équipe est munie d'un buzzer proposant un son différent à l'équipe qui l'utilise.

Casque de réalité virtuelle "les distractions au volant" ce casque place la personne en position de conduite, sans toutefois interférer sur le trajet du véhicule. Il permet de visualiser les différents motifs de distraction du conducteur (téléphone qui sonne, réception d'un texto, piéton qui traverse inopinément, motard surgissant d'une rue, voiture que l'on suit de trop près). Parcours homme et femme.

Prev & go : Comparer doses servies dans les bars et doses maison. Parcours avec les lunettes de simulation d'alcoolémie.

Contrôle de l'acuité visuelle avec la machine ERGOVISION fabriquée par Essilor. Cette journée mêlera théorie et pratique.

Vendredi 4 octobre - 13 h 30 - Rencontres intergénérationnelles avec les élèves de l'école primaire

Au programme cette année jeux de société et goûter.

Dimanche 6 octobre - 12 h - Repas des aînés (réservé aux 65 ans et plus) Espace les P'tits Marmitons.

Toujours des surprises et de la bonne humeur au menu. **N'oubliez pas de vous inscrire.**

N'attendez pas, inscrivez-vous dès maintenant à une ou plusieurs activités

en complétant le coupon réponse à votre disposition, sur le site www.grisy-suisnes.fr rubrique CCAS/semaine des aînés

Renvoyez ou déposez-le en mairie avant le 3 septembre.

Attention places limitées pour certaines activités.

Besoin d'informations complémentaires ?

Vous pouvez joindre Sabrina au 01 64 05 99 22 ou venir en mairie le mardi après-midi de 14 h à 16 h.

Contact mail :

nadine.gavard@grisy-suisnes.fr

A bientôt !

Samedi 19 octobre 2024

MOBILISONS NOUS POUR OCTOBRE ROSE



Durant tout le mois d'Octobre habillez vos maisons, façades, fenêtres, clôtures etc... de rose avec des rubans, des dessins, des soutiens gorges, tout ce qui vous plaira.

Soutenons la lutte contre le cancer du sein.

Si vous le souhaitez, inscrivez-vous en mairie pour le concours de la plus belle décoration qui sera décernée fin octobre avec un joli prix en récompense.

Nous recherchons également des mannequins (tous âges, toutes corpulences) pour le défilé à 17 h 30, inscrivez-vous en mairie : nadine.gavard@grisy-suisnes.fr avant le 10 octobre.

Nous vous attendons nombreux le samedi 19 octobre au gymnase.

Nous comptons sur vous !

ATTENTION

SURVEILLEZ VOTRE BOITE AUX LETTRES !

Vous avez 65 ans ou plus, surveillez bien votre boîte aux lettres.

Avant la mi-juillet vous allez recevoir comme chaque année un courrier dans lequel figure l'inscription pour la semaine des aînés mais aussi la réservation du colis de fin d'année et l'inscription au repas des aînés.

Le retour des coupons est obligatoire pour toute réservation.

Si vous ne recevez pas ce courrier prenez contact avec la mairie.

Nota : La semaine des aînés est ouverte aux Grisyssoiliens à partir de 60 ans, un flyer sera déposé dans votre boîte aux lettres pour réservation, pensez à le retourner coché.

Toutes les activités sont offertes par votre CCAS n'hésitez pas à participer.
Renseignements : ccas@grisy-suisnes.fr



CONSEILS JURIDIQUES

Une permanence juridique se tient en mairie
les 2^{èmes} vendredis et 4^{èmes} mercredis de chaque mois, sur rendez-vous en contactant
le CCAS au 01 64 05 99 22
ou par mail à l'adresse suivante : ccas@grisy-suisnes.fr

Ce service accessible à tous est gratuit.

Notre conseillère, Madame NEEL, intervient dans tous les domaines du droit privé :

- droit de la famille (mariages, séparations, divorces, successions, donations, droits des personnes protégées...);
- droit du travail (conflits employeur/salarié, accidents du travail...);
- droit de la consommation (litiges avec professionnels ...);
- droit civil (immobiliers, conflits bailleur/locataire, problèmes de voisinage ...);
- droit des assurances...

Elle vous informera et vous orientera dans vos démarches, et pourra même vous aider dans la rédaction de certains courriers.

Assistance
JURIDIQUE 

RAPPELS

*La permanence CCAS
a lieu en Mairie
les mardis de 14 h à 16 h uniquement*

*Si vous souhaitez contacter le CCAS,
vous pouvez appeler au 01 64 05 99 22
ou envoyer un mail à : ccas@grisy-suisnes.fr*

RAPPELS DES PERMANENCES

*LES ASSISTANTES SOCIALES
peuvent également vous recevoir*

Le CCAS peut vous aider et vous orienter dans vos démarches administratives, instruire les demandes de domiciliations pour les personnes sans domicile stable, instruire des demandes de logements...

- les lundis de 14 h à 17 h et jeudis de 9 h à 12 h
à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert
17 rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80)
- les lundis, vendredis de 9 h à 12 h
et mercredis de 14 h à 16 h à Tournan-en-Brie
16, Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30)
- et un mardi sur deux de 9 h à 12 h à Mormant
Place du 19 Mars 1962 (01 64 25 07 30)



LE SALON

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

COIFFURE - ONGLERIE

MAQUILLAGE semi-permanent

U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre & Quartz)

PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE

CONSEIL EN IMAGE - RENCONTRE

OUVERTURE

mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et samedi de 9h30 à 17h30

Malgré les augmentations de nos fournisseurs
et la hausse des prix de l'énergie,
nous maintenons nos tarifs en ce début d'année.

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

CARTE DE FIDÉLITÉ

CARTE D'ABONNEMENT « PRIVILEGE »

NOS ENVELOPPES « CADEAUX »

sur tous nos services à partir de 25 euros



Suivez toute notre actu.
sur Facebook :
Le Salon Grisy-Suisnes

29, rue Madame Hégot 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62 - 06 23 77 38 58

La chasse aux oeufs,
encore un bon moment
au coeur
de notre village.



Dimanche 31 mars dernier,
le comité des fêtes a enchanté les enfants de la commune en organisant une fabuleuse chasse aux œufs. De nombreux enfants accompagnés de leurs familles ont participé à cet événement incontournable.

La météo clémente a contribué à la réussite de cette journée, offrant un cadre idéal pour cette aventure ludique et festive. Les enfants, munis de leurs paniers, se sont lancés avec enthousiasme à la recherche des trésors dissimulés sur la place de la mairie.

L'activité de peinture sur œufs a remporté un vif succès auprès des plus jeunes, qui s'en sont donnés à cœur joie pour laisser libre cours à leur créativité. Les couleurs vives et les motifs inventifs ont envahi la zone dédiée à l'atelier artistique, révélant le talent caché de nos jeunes artistes en herbe.

La matinée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et joyeuse, symbolisant le rassemblement et la solidarité au cœur de notre commune. Les sourires des enfants, les rires partagés et les échanges chaleureux ont marqué cette chasse aux œufs comme un moment inoubliable pour tous.



Le Comité des Fêtes tient à remercier chaleureusement tous les participants qui ont contribué au succès de cet événement. Grâce à l'enthousiasme de chacun, la traditionnelle chasse aux œufs a su conserver tout son charme et sa magie pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures et de nouvelles surprises lors de la chasse aux œufs du Comité des Fêtes.



Recensement obligatoire des jeunes de 16 à 25 ans

Article L113-1
et suivants du code du service national

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Vous serez ensuite convoqué par le Centre du Service National pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Ces démarches sont indispensables pour se présenter à de nombreux examens (BAC notamment) et au permis de conduire.

**Attention les délais pour assister à la Journée Défense et Citoyenneté sont longs.
Ne tardez pas à venir en mairie dès vos 16 ans révolus.**

Retrouvez le document à compléter et la liste des justificatifs sur notre site internet dans l'onglet La Mairie à la rubrique Démarches administratives.

Une passion de relais souriante et réussie au Tabac des Roses.



Cela fait 18 ans déjà que Jocelyne et Patrice BOCQUET tenaient le Tabac des Roses.

Au fil des années, ils avaient diversifié leur activité (Tabac, Presse, relais-colis, paiement des amendes,...) pour rendre leur commerce attractif et offrir un meilleur service à la population.

Ils faisaient vraiment partie de la vie de notre village et ils nous accueillait quotidiennement avec le sourire et un petit mot pour chacun.

Ils ont décidé de passer la main pour profiter d'une retraite bien méritée.

Mais, avant de partir, ils ont tenu à accompagner Caroline et Fong avec beaucoup de bienveillance pour la reprise de ce commerce essentiel pour la vie de notre village.



Nous les remercions chaleureusement pour tout ce qu'ils nous ont apporté et nous leur souhaitons de profiter pleinement du temps libre enfin retrouvé.

Nous souhaitons la bienvenue à Caroline et Fong (absent sur la photo) qui prennent le relais et nous leur adressons tous nos vœux de réussite.



**Danielle Gamen-Dupasquier
publie une nouvelle chronique
historique sur notre village.**

**Après "Si Grisy m'était conté",
publié en juin 2018 et à la suite
de l'engouement de certains
pour l'histoire de leur village,
je vous reviens avec
"Grisy-Suisnes - Le temps retrouvé".**

À l'aide de nombreux documents, dont certains transmis par des villageois, j'ai essayé le plus fidèlement possible de retracer l'histoire de Grisy, ce village si différent.

Tout commence en 1799 lorsque Louis-Antoine de Bougainville décide de s'installer, avec sa famille, dans le noble château dit « château Vide-Bouteille de la Baratte » à Suisnes. C'est sa connaissance des plantes qui va l'amener à engager le jeune Christophe Cochet, qui n'est autre que le fils de Pierre-Louis Cochet, maître jardinier employé chez les Vigny... Le jeune homme n'a alors que 22 ans. En lui apportant son précieux soutien, Louis-Antoine est loin d'imaginer qu'il va changer la vie de tout un village.

Un cheminement dans le passé en huit chapitres, dont le dernier est consacré aux confidences de quelques villageois qui ont accepté de me rejoindre dans cette belle et nouvelle aventure.

**Avec sa couverture haute en couleur réalisée par Betty Wittwe, artiste peintre,
l'ouvrage de 160 pages et illustré de 51 photographies
est disponible à la vente au Tabac des Roses,
10 place de la Maire à Grisy-Suisnes.
Pour tout renseignement, merci de me [contacter à daniellegd@orange.fr](mailto:daniellegd@orange.fr)**



Votre Centre équestre - Poney-club
Cours d'équitation - Stages - Promenades - Compétitions
Pension pour chevaux et poneys - Tir à l'Arc à cheval
Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat



LES ECURIES d'ARION



2 Rue Charles de Gaulle 77166 CORDON - GRISY-SUISNES

Tel : 06 62 36 60 41 / 06 70 13 79 74 www.lesecuriesdarion.fr



HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

<u>Lundi</u>	FERMÉ	FERMÉ
<u>Mardi</u>	09h15 - 12h00	14h00 - 18h30
<u>Mercredi</u>	09h15 - 12h00	14h00 - 17h00
<u>Jeudi</u>	09h15 - 12h00	FERMÉ l'après -midi
<u>Vendredi</u>	09h15 - 12h00	FERMÉ l'après -midi
<u>Samedi</u>	09h30 - 12h00	FERMÉ l'après -midi

Service urbanisme :

En Mairie sans rendez-vous le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 et le jeudi de 9 h 15 à 12 h 00.
Prise de rendez-vous possible en dehors de ces plages horaires au 01 64 05 91 74

Par téléphone tous les matins (9 h 15 à 12 h 00) du lundi au vendredi au 01 64 05 91 74

CCAS : Tous les mardis de 14 h 00 à 16 h 00 sans rendez-vous

HORAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE :

**Du samedi 13 juillet au mardi 20 août inclus,
la mairie sera fermée le samedi matin et fermera à 17 h 00 le mardi.**

Pour les permanences Urbanisme et CCAS, renseignez-vous avant de venir en mairie.

Mail Mairie : accueil@grisy-suisnes.fr

☎ 01.64.05.90.03

Site internet : www.grisy-suisnes.fr



Accueil des nouveaux arrivants

Les personnes nouvellement installées sur la commune de Grisy-Suisnes sont invitées à se faire connaître en faisant parvenir **le coupon réponse ci-dessous à l'accueil de la mairie ou en l'envoyant par mail à accueil@grisy-suisnes.fr.**

Elles recevront une invitation pour la cérémonie d'accueil qui se déroulera le dimanche 22 septembre 2024 à l'occasion des journées du patrimoine.

COUPON REPONSE - NOUVEAUX ARRIVANTS

Nom : Prénom Téléphone :

Adresse

E-mail : Nombre de participants : Date d'installation :

A retourner : Mairie - Place de la Mairie - 77166 GRISY-SUISNES



Ancien Grisyssozien, chef d'entreprise chauffagiste installé dans la zone artisanale de notre village jusqu'à sa retraite,

Mr Jean-René Bayé est décédé le vendredi 5 Avril 2024 .

Il a participé pendant des années à différentes animations d'associations sportives de Grisy et a apporté son dévouement professionnel pour nos administrés.

Il repose en paix dans le cimetière de la commune de Peyrehorade (Landes) où il avait souhaité passer une retraite bien méritée en compagnie de son épouse Chantal.

Nous présentons à sa famille et ses amis toutes nos condoléances.

ETAT CIVIL



Naissances

Liste des naissances dont les parents ont autorisé la publication.

Le Maire et le conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

06/07/2023 Gina MORELLI	26/01/2024 Mayson DA SILVA
24/09/2023 Romane LEBEL	27/01/2024 Théodore PEREIRA DA SILVA
17/10/2023 Tess LOISON	28/01/2024 Adélaïde CONTRE
17/11/2023 Lana HUGON	30/01/2024 Louis BOLANO
20/11/2023 Luca SAVARO PERSET	02/02/2024 Maëly KONEN
11/01/2024 Alba HOFFMANN	10/03/2024 Owen BEAUPRÉ LAVANANT
12/01/2024 Esmée ROUSSEAU	21/03/2024 Lianna HAÜSSLEIN
15/01/2024 Zeyneb ABICHA JAMAZI	

Mariages



Le Maire et le conseil municipal expriment tous leurs vœux de bonheur à :

28/12/2023 Maria DELLO IOIO - Patrizio CITRO
20/04/2024 Floriane SOURD - Benjamin DUBOSCLARD
18/05/2024 Alicia SEVIVAS - Alan FOURNIER

Décès



Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles éprouvées par le décès de :

31/12/2023 Jean-Pierre MOREAU
16/01/2024 Monique STIRER épouse MAIRIEN
17/01/2024 Jacqueline, Andrée MAURANDY épouse LACOSTE
27/03/2024 Jean, Patrick SAUMET
09/04/2024 Ewa, Maria BLOCHOWIAK épouse GROULT
17/04/2024 Paulette, Germaine, Lydie VÉRONNEAU épouse PEYNAUD
23/04/2024 Gislhaine, Marie, Hélène LELIÈVRE épouse SAUVAGE



Retour en images

Fête foraine





Victoire
du

8 mai 1945





Calendrier des manifestations

Juillet

**FEU D'ARTIFICE -
CONCERT SCÈNE MUSICALE - PAELLA**
Culture - Communication - Comité des fêtes
Vendredi 12 juillet 2024
Terrain de sport communal

Octobre

SEMAINE DES AÎNÉS - CCAS
Du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024
Salle polyvalente - Salle Courboin

REPAS DES AÎNÉS - CCAS
Dimanche 6 octobre 2024
Restaurant scolaire «Les Ptits Marmitons»
Rue des Bois.

BROCANTE D'AUTOMNE - Comité des fêtes
Dimanche 13 octobre 2024
Place de la mairie

OCTOBRE ROSE - CCAS
Samedi 19 octobre 2024
Gymnase

ÉVÈNEMENT LAURÉATS BAC ET BREVET
Scolaire
Samedi 9 octobre 2024 à 14 h 30.

Septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS
Associations et Comité des fêtes
Samedi 7 septembre 2024
Gymnase communal - 9 h 30 à 13 h

**JOURNÉES DU PATRIMOINE
ET CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**
Culture et Communication
Dimanche 22 septembre 2024
Place de la mairie - Salle polyvalente

CONCERT - SANTANA - Culture
Samedi 28 septembre 2024
Restaurant scolaire

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ CAZAUX Delphine - Infirmière : 07 68 38 21 15
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BECARD Aurélie - Orthophoniste : 09 77 57 66 73
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENGE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENGE GAZ : 08.00.47.33.33

L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.



Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

INFO ETAT CIVIL

La commune n'est pas équipée pour établir les cartes nationales d'identité et les passeports. Aux alentours, Brie-Comte-Robert et Combs-la-Ville disposent du matériel adéquat.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

CALENDRIER de COLLECTE

DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 8 juillet	TRI SELECTIF
Vendredi 12 juillet	COLLECTE DES VEGETAUX
Vendredi 19 juillet	ENCOMBRANTS
Lundi 22 juillet	TRI SELECTIF
Vendredi 26 juillet	COLLECTE DES VEGETAUX
Lundi 5 août	TRI SELECTIF
Vendredi 9 août	COLLECTE DES VEGETAUX
Vendredi 16 août	ENCOMBRANTS
Lundi 19 août	TRI SELECTIF
Vendredi 23 août	COLLECTE DES VEGETAUX
Lundi 2 septembre	TRI SELECTIF
Vendredi 6 septembre	COLLECTE DES VEGETAUX
Lundi 16 septembre	TRI SELECTIF
Vendredi 20 septembre	ENCOMBRANTS
Vendredi 22 septembre	COLLECTE DES VEGETAUX
Lundi 30 septembre	TRI SELECTIF
Vendredi 4 octobre	COLLECTE DES VEGETAUX
Lundi 14 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 18 octobre	ENCOMBRANTS
Vendredi 18 octobre	COLLECTE DES VEGETAUX
Lundi 28 octobre	TRI SELECTIF

GRISY-SUISNES



ORDURES MENAGERES : LE MARDI



COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE PAIRE



ENCOMBRANTS : LE 3^{ème} VENDREDI DU MOIS



COLLECTE DES VEGETAUX :
Le SIETOM a décidé de poursuivre la collecte saisonnière des végétaux en 2024.



GRISY-SUISNES

Vendredi 12 juillet 2024

le Comité des fêtes vous propose une **Buvette**

La Commission Culture
vous propose de venir
danser et chanter

avec
les groupes
**ASYNCHRONES
& FRENCH CONNECTION**

Gratuit

de 19 h à 23 h

Préau et cour d'école
Champ Fleuri

et à 20 h Une paëlla
préparée sur place



12€ adulte - 6€ enfant

Sur réservation uniquement

06.88.90.86.09

martine.emarre@grisy-suisnes.fr

Feu d'artifice

A 23 h sur le stade communal